

Préavis municipal n° 18/2007

Rapport de la Municipalité de Cugy VD
au Conseil communal sur
la gestion
et les comptes
2006

RAPPORT DE GESTION 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 93c de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956" et sur l'article 132 du règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2006, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2006.

CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil au 31 décembre 2005 a été maintenue pour les six derniers mois de la législature 2002-2006.

La séance d'installation des autorités pour la législature 2006-2011, présidée par M. le Préfet, s'est tenue le 29 juin 2006. A cette occasion, les nouveaux élus ont été assermentés. Il a été procédé également à l'élection des représentants du Bureau du Conseil pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

Bureau du Conseil communal	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Président	M. Pierre-André Janin	M. Gilbert Boand
Vice-président	M. Alain Panchaud	M. Alain Panchaud
Secrétaire	Mme Danièle Dubuis	Mme Danièle Dubuis
Scrutateurs	M. Roland Karlen	M. Roland Karlen
	M. Olivier Pétremand	M. Aellen Pascal
Scrutateurs suppléants	Mme Cornelia Kellenberger	Mme Jacqueline Salquin
	M. Rino Sgoifo	M. René Grisoni
Huissier	M. Claude-Alain Pellaux	M. Claude-Alain Pellaux

Les élections communales ont permis au Législatif, qui ne comptait que 49 membres au 30 juin 2006, de retrouver ses effectifs au complet, soit 55 membres, au 1^{er} juillet 2006 :

- 41 membres issus du 1^{er} tour d'élection organisé le 12 mars 2006,
- 7 conseillers élus tacitement au 2^{ème} tour le 02 avril 2006 et
- 7 conseillers suite à l'élection complémentaire du 11 juin 2006.

Désintérêt de la chose publique ou manque de disponibilité, il n'en demeure pas moins que parmi les 11 suppléants au Conseil communal recherchés, seules trois personnes ont déposé leur candidature. Elues tacitement, elles seront appelées à remplacer les conseillères et conseillers démissionnaires en cours de législature.

Les autorités cantonales ont renoncé à effectuer une nouvelle élection pour rechercher les 8 suppléants manquants. Lorsque le nombre de membres du Conseil communal sera réduit d'un cinquième, une élection complémentaire devra être mise sur pied pour compléter le Conseil et reformer la liste des suppléants.

COMMISSIONS ET DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL

Commissions

Commission de gestion	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Président	M. Thierry Auberson	M. Thierry Auberson
Membres	M. Jean-Michel Blanchard	M. Thierry Amy
	Mme Ginette Brognara	Mme Ginette Brognara
	M. Christian Obrecht	M. Christian Durussel
	M. Rino Sgoifo	M. Christian Obrecht
		M. Rino Sgoifo
		Mme Florence Tardy

Commission des finances	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Président	M. Eric Loup	M. Charles Leu
Membres	M. Pierre-André Duvanel	M. Cédric Margot
	M. Jean-Jacques Guignard	M. Orlando Masiello
	M. Orlando Masiello	M. Philippe Müggli

Commission de recours en matière d'impôt	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Président	M. Bruno Favaro	M. Yvan Burdet
Membres	M. Jean-Pierre Nicod	Mme Geneviève Fellrath
		M. Philippe Schmittler

Fichiers informatiques et protection des données personnelles	Nouvelle commission	Dès le 01.07.2006
Membres		Mme Anne-Françoise Clerc
		M. Thierry Rebourg
		M. Michel Rudaz

Délégués

Conseil intercommunal de l'AET	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Délégués	M. Philippe Christe	M. Daniel Bally
	M. Mario Fellrath	M. Michel Rudaz
Suppléants	M. Bruno Favaro	M. Jean-Claude Curchod
	M. Marc Unverricht	M. Henri Guex

Protection civile	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Délégué	M. Jean-Jacques Guignard	M. Michel Rudaz
Suppléant	M. Aymon Stoudmann	M. René Grisoni

Association du Gros-de-Vaud	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Délégué	M. Pierre-André Janin	M. Gilbert Boand

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2006, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises à la Maison villageoise.

Les séances des 26 janvier, 6 avril, 1^{er} juin et 22 juin, faisant partie de la législature 2002-2006, se sont déroulées sous la présidence de M. Pierre-André Janin.

Les trois séances de la législature 2006-2011, les 19 septembre, 2 novembre et 7 décembre, ont été conduites par le nouveau président, M. Gilbert Boand.

Quatorze préavis municipaux ont été proposés à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. Un préavis supplémentaire figurant à l'ordre du jour a été retiré par la Municipalité avant délibération.

26 janvier 2006

n° 71-2005 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 585'000,- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501^b) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial (accepté).

06 avril 2006

n° 57-2005 – Adoption du plan partiel d'affectation de Praz Faucon, ainsi que son règlement, relatif à la zone spéciale selon l'article 50a litt. b LATC, pour déchetterie, centre de tri et aire d'entreposage de déchets verts et extension de la zone de construction d'utilité publique (accepté)

n° 72-2005 – Modification du règlement du Conseil communal (accepté)

1^{er} juin 2006

n° 73-2005 – Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 800'000.- permettant d'assainir et entretenir l'intérieur du Collège et de la salle de gymnastique de la Chavanne (accepté)

n° 75-2005 – Révision du Règlement communal sur le cimetière (amendé)

22 juin 2006

n° 76-2006 – Rapport de gestion et comptes 2005 (accepté)
n° 78-2006 – Demande d'autorisation de plaider (accepté)

19 septembre 2006

n° 01-2006 – Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation de plaider (accepté).
n° 02-2006 – Demande de crédit budgétaire 2007 de Fr. 80'000, – en vue d'effectuer le transfert de l'Administration communale dans les locaux attenants au Centre Commercial au chemin du Château et de signer un bail à loyer avec le Fonds Immobilier Romand (FIR) (retiré)
n° 03-2006 – Demande d'admission à la bourgeoisie de M. Hasib Grozdanic (accepté)

02 novembre 2006

n° 04-2006 – Adoption des nouveaux statuts de L'Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly – Echallens (ARASPE) (accepté)

07 décembre 2006

n° 05-2006 – Création de la fonction de secrétaire communal adjoint et adaptation de la classification des fonctions (refusé)
n° 07-2006 – Budget 2007 (amendé)
n° 08-2006 – Fixation des plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement pour la législature 2006 / 2011 (amendé)

MOTIONS

Aucune motion n'a été déposée en 2006.

Lors de la séance du Conseil communal du 22 juin dernier, la Municipalité a présenté sa réponse à la motion déposée par M. Thierry Auberson.

Motion	Déposée par	Date de dépôt
<i>Planification des étapes de réalisation et estimation des coûts de l'étude générale de modération du trafic présentée par Transitec SA</i>	<i>M. Thierry Auberson</i>	<i>11.11.2004</i>

POSTULATS

Un postulat a été déposé le 02 novembre 2006 par M. Jean-Michel Blanchard.

"Dans le cadre du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le gouvernement Suisse s'est engagé à élaborer et à appliquer des stratégies pour un développement durable au niveau national et international.

Le principe de développement durable figure dans plusieurs articles de la nouvelle Constitution Fédérale en vigueur en 2000.

En vertu de ce protocole et des actions en cours éditées par l'Etat de Vaud, la Municipalité de Cugy VD est invitée à prendre une part active à cette procédure, en favorisant le principe de développement durable pour les biens communaux.

Ceci notamment, pour les nouvelles constructions publiques et lors de transformations du patrimoine immobilier existant.

- *Cette procédure peut-être mise en place en favorisant les éléments suivants touchant la construction :*
- *Utilisation préférentielle de matériaux recyclables et appropriés à la déconstruction.*
- *Utilisation préférentielle de matériaux arborant un label éco-compatible certifié (par exemple bois FSC)*

- *Utilisation préférentielle d'énergie mixte et/ou renouvelable pour le chauffage, l'eau sanitaire et l'apport complémentaire en électricité*
- *Principe de développement durable en termes d'impact sur l'environnement."*

La teneur de cette proposition allant dans le sens des principes que l'Exécutif souhaite défendre, le postulat a été accepté par la Municipalité. Un rapport sera présenté au Conseil communal dans le courant de l'année 2007.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2005

La Commission de gestion a adressé à la Municipalité 6 observations et 5 vœux dans son rapport 2005. L'Exécutif a présenté ses réponses dans la séance du 22 juin 2006. Elles ont été toutes acceptées, à l'exception de la réponse à l'observation n° 5.

Conformément à l'article 132, alinéa 2, du règlement sur le conseil communal, nous exposons ci-dessous la suite donnée à l'observation maintenue par le Conseil communal.

Observation n° 5

"La Cogest demande que des dispositions d'urgence de modération de trafic soient mises en place"

Mesures en 2006 :

L'aménagement du carrefour sur la RC 501.

La modification du contrat Sécuritas, voir pages 25 et 26.

L'accompagnement d'enfants sur un lieu dangereux, voir page 36.

Le préavis de modération du trafic sur l'ensemble du village est en cours de préparation, voir pages 56 et 57.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Elections communales 2006

Le programme cantonal des élections communales comportait les échéances suivantes.

12 mars 2006	1 ^{er} tour - Election - du Conseil communal - de la Municipalité
02 avril 2006	2 ^{ème} tour éventuel - Election - du Conseil communal - de la Municipalité
21 mai 2006	Election - du syndic (1 ^{er} tour) - des suppléants au Conseil communal (en un seul tour)
11 juin 2006	Election du syndic (2 ^{ème} tour éventuel)

Les électeurs de Cugy se sont déplacés aux urnes deux fois pour élire leurs représentants au sein de la Municipalité et le Conseil communal. Une élection complémentaire a été nécessaire le 11 juin 2006 pour compléter l'effectif du Législatif. En conséquence, l'élection des suppléants a été reportée au 26 novembre 2006.

12 mars : Municipalité et Conseil Communal – 1^{er} Tour

Electeurs inscrits

1526

Taux de participation

40,10 %

Bulletins	
Rentrés	612
Blancs	0
Voix éparses	372
Majorité absolue	307

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir	Candidats ayant obtenu la majorité absolue
Municipalité	7	5	5
Conseil communal	42	55	42

02 avril : Conseil Communal – 2^{ème} Tour

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir
Conseil communal	7	13

Les candidats sont élus tacitement

21 mai : Syndic – 1^{er} Tour

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir
Syndic	1	1

Seul candidat, M. Raymond Bron, syndic sortant, est élu tacitement.

11 juin : Election complémentaire de 7 conseillers communaux – 1^{er} Tour

Electeurs inscrits

1531

Taux de participation

27,82%

Bulletins	
Rentrés	426
Blancs	97
Voix éparses	37
Majorité absolue	214

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir	Candidats ayant obtenu la majorité absolue
Conseil communal	11	7	7

25 novembre : Election complémentaire de 11 suppléants

	Candidats inscrits	Sièges à repourvoir
Conseil communal	3	7

Les candidats sont élus tacitement

Votations cantonales et fédérales

Outre les échéances communales, les électeurs se sont prononcés sur des objets de compétence cantonale et/ou fédérale à trois reprises les 21 mai, 24 septembre et 26 novembre.

21 mai : Votations cantonales

1. Articles de la constitution sur la formation

Electeurs inscrits **1344** Taux de participation **31.25 %**

Bulletins	
Rentrés	420
Blancs	3
Nuls	1
Valables	416

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	379	37	91.11	8.89
Canton	113'866	9'927	91.98	8.02
Suisse	1'137'450	191'666	85.6	14.4

24 septembre : Votations fédérales

1. Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS

Electeurs inscrits **1349** Taux de participation **54.56 %**

Bulletins	
Rentrés	736
Blancs	11
Nuls	7
Valables	718

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	318	400	44.29	55.71
Canton	89'596	104'943	46.06	53.94
Suisse	973'997	1'359'506	71.7	58.3

2. Loi fédérale sur les étrangers

Electeurs inscrits **1349** Taux de participation **54.56 %**

Bulletins	
Rentrés	736
Blancs	4
Nuls	6
Valables	726

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	420	306	57.85	42.15
Canton	106'397	89'999	54.17	45.83
Suisse	1'601'930	755'231	68.0	32.0

3. Modification de la loi sur l'asile

Electeurs inscrits **1349** Taux de participation **54.56 %**

Bulletins	
Rentrés	736
Blancs	5
Nuls	5
Valables	726

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	429	297	59.09	40.91
Canton	112'294	83'897	57.24	42.76
Suisse	1'598'549	760'832	67.8	32.2

26 novembre : Votations fédérales

1. Milliard de cohésion

Electeurs inscrits **1347** Taux de participation **52.95 %**

Bulletins	
Rentrés	708
Blancs	19
Nuls	2
Valables	687

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	431	256	62.74	37.26
Canton	114'299	71'711	61.45	38.55
Suisse	1'158'442	1'010'255	53.4	46.46

2. Allocations familiales

Electeurs inscrits

1347

Taux de participation

52.88 %

Bulletins	
Rentrés	707
Blancs	5
Nuls	2
Valables	700

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	553	147	79.0	21.0
Canton	142850	46134	75.59	24.41
Suisse	1'480'350	697'736	68.0	32.0

DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS

5 ressortissants se sont portés candidats aux élections communales. Ils ont obtenu la majorité et intégré le Conseil Communal.

	Ressortissants étrangers avec droit de vote		
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hommes	86	91	94
Femmes	77	77	69
Total	163	168	163

AUTORISATIONS GENERALES ACCORDEES A LA MUNICIPALITE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

L'article 4 de la loi sur les Communes stipule les attributions du Conseil communal, dont une partie peut être déléguée à la Municipalité pour la durée d'une législature.

Dans sa séance du 19 septembre 2006, l'Exécutif a accordé à la Municipalité, pour la législature 2006-2011, l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation générale de plaider.

Pour 2006, il a été fait usage de ces autorisations dans les cas suivants :

Autorisation de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières

Pas utilisée.

Autorisation sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations

Pas utilisée.

Autorisation sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise

Les placements suivants ont été réalisés:

Montant	Etablissement financier	Durée
700'000.--	UBS	1 mois
750'000.--	BRE	39 jours
400'000.--	UBS	1 mois
2'021'000.--	UBS	8 jours
1'990'000.--	UBS	15 jours
1'000'000.--	UBS	1 mois
620'000.--	UBS	15 jours
620'000.--	UBS	1 mois
1'000'000.--	UBS	15 jours
1'620'000.--	UBS	15 jours
1'300'000.--	UBS	1 mois

Autorisation de plaider

Utilisée dans le cadre des litiges suivants :

- recours contre la décision municipale du 12 octobre 2005 – Changement d'affectation d'appartements en bureaux,
- recours contre la décision municipale du 31 janvier 2006 – Aménagement des combles de 5 villas
- recours contre la décision municipale du 5 octobre 2006 – Changement de nom d'un chemin

MUNICIPALITE

ORGANISATION (jusqu'au 30.06.2006)

La répartition des services était la suivante :

Administration générale

- administration
- personnel
- intérêts généraux
- autorités
- économe
- information et communication

M. Raymond Bron, syndic

Suppléants :

Administration générale – M. José Rohrer, Municipal

Urbanisme et police des constructions - M. Daniel Bally, Municipal – Vice syndic

Urbanisme et police des constructions

- aménagement du territoire et police des constructions
- environnement

Services industriels

- service des eaux
- service du gaz
- télé-réseau

Mme Jacqueline Franzini, Municipale

Suppléant : M. Daniel Bally, Municipal

Instruction publique

- écoles
- orientation et formation professionnelle
- service médical et dentaire

Sécurité sociale

- services sociaux
- assurances sociales
- office du travail

Finances

- comptabilité générale
- impôts
- service financier
- assurances

M. José Rohrer, Municipal

Suppléants :

Finances – M. Raymond Bron (syndic)

Bâtiments communaux et police – M. Gilles Renaud, Municipal

Police

- santé publique
- police sanitaire
- contrôle des habitants
- inhumations
- militaire

Bâtiments communaux

Affaires culturelles et loisirs

Domaines et forêts

- forêts
- cours d'eau
- cimetière
- terrains communaux

M. Daniel Bally, Municipal

Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale

Ordures ménagères et déchetterie

Protection civile

Travaux

- routes
- signalisation
- éclairage public (Romande Energie SA)
- Epuration (STEP) et réseau eaux usées

M. Gilles Renaud, Municipal

Suppléant : M. José Rohrer, Municipal

Service du feu

- défense incendie

Cultes

ORGANISATION (dès le 01.07.2006)

Les dicastères ont été répartis de la manière suivante :

ADMINISTRATION GENERALE <ul style="list-style-type: none">▪ administration▪ personnel▪ intérêts généraux▪ autorités▪ économat▪ information et communication URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS <ul style="list-style-type: none">▪ aménagement du territoire▪ police des constructions▪ environnement	M. Raymond Bron, syndic Suppléante: Mme Jacqueline Franzini, Municipale <ul style="list-style-type: none">▪ administration▪ intérêts généraux▪ autorités▪ information et communication Suppléant : M. José ROHRER <ul style="list-style-type: none">▪ personnel▪ économat URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
SERVICES INDUSTRIELS <ul style="list-style-type: none">▪ service des eaux▪ service du gaz▪ télé-réseau INSTRUCTION PUBLIQUE <ul style="list-style-type: none">▪ écoles▪ orientation et formation professionnelle▪ service médical et dentaire▪ petite enfance SECURITE SOCIALE <ul style="list-style-type: none">▪ services sociaux▪ assurances sociales AVS-AI▪ office du logement▪ office du travail, chômage AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS	Mme Jacqueline Franzini, Municipale Suppléant : M. Olivier Pétremand, Municipal
FINANCES <ul style="list-style-type: none">▪ fiscalité▪ comptabilité générale▪ service financier▪ assurances BATIMENTS COMMUNAUX	M. José Rohrer, Municipal Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale
DOMAINES ET FORETS <ul style="list-style-type: none">▪ cours d'eau▪ cimetière▪ terrains communaux ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE SERVICE DU FEU PROTECTION CIVILE POLICE <ul style="list-style-type: none">▪ police sanitaire▪ contrôle des habitants▪ inhumations▪ militaire	M. Pierre-André Janin, Municipal Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale <ul style="list-style-type: none">▪ domaines et forêts▪ Ordures ménagères et déchetterie Suppléant : M. Olivier Pétremand, Municipal <ul style="list-style-type: none">▪ service du feu▪ protection civile▪ police
TRAVAUX <ul style="list-style-type: none">▪ routes▪ véhicules▪ signalisation▪ éclairage public▪ épuration (STEP) et réseau eaux usées CULTES <ul style="list-style-type: none">▪ centre œcuménique et cultes	M. Olivier Pétremand, Municipal Suppléant : M. Pierre-André Janin, Municipal

CHANGEMENT DE LEGISLATURE

Transition

Dès le résultat des élections connu, un dispositif de passage d'une législature à l'autre a été mis en place.

Plusieurs séances ont été organisées, permettant de définir le contenu des dicastères, de procéder à la répartition de ceux-ci, d'arrêter la méthode de travail, les règles et procédures internes et d'ébaucher un programme de législature.

Des rencontres bilatérales entre les nouveaux municipaux et les anciens ont permis la transmission des dossiers.

La première séance officielle de la nouvelle Municipalité s'est tenue le 3 juillet.

A l'apprentissage nécessaire d'une nouvelle fonction de municipal, se sont ajoutés le remplacement du secrétaire municipal, personnage clé de l'organisation et quelques absences estivales fixées de longue date. Le début de la législature au milieu de l'été ne facilite pas le démarrage des activités d'une nouvelle municipalité.

Programme

Le cadre général d'un programme de législature a été posé, de même qu'un nombre important d'objectifs dans chacun des dicastères.

La gestion du quotidien, les urgences et la nécessité de tenir des délais très courts pour établir le budget et proposer un plafond d'endettement ont eu raison des intentions de la Municipalité de terminer sa réflexion sur ce programme quinquennal. Avec quelques mois d'un recul bénéfique, les priorités seront fixées qui serviront de fil rouge pour l'activité de l'Exécutif.

DELEGUES MUNICIPAUX

	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
Préposé agricole	M. Daniel Bally, Municipal	M. Daniel Bally
Conseil d'administration de l'AET	M. Daniel Bally, Municipal	M. Olivier Pétremand, Municipal
Conseil intercommunal de l'AET Délégués de la Municipalité	M. Gilles Renaud, Municipal M. Raymond Bron, Syndic	M. José Rohrer, Municipal M. Pierre-André Janin, Municipal
Membre du Conseil exécutif de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne	Mme Jacqueline Franzini, Municipale	Mme Jacqueline Franzini, Municipale
Commission scolaire de l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne	Mme Jacqueline Franzini, Municipale M. Pascal Stouder	Mme Jacqueline Franzini, Municipale M. Pascal Stouder
Inspecteur de la sécurité sur les chantiers (CNA)	M. Philippe Schmittler	M. Philippe Schmittler (préposé) M. Luc Gindroz (remplaçant)
Préposé au BPA	M. Pierre-André Joye	M. Pierre-André Joye (préposé) (jusqu'au 21.12.2006) M. Luc Gindroz (remplaçant)
Protection civile	M. Jean-Luc Franzini, correspondant local	M. Jean-Luc Franzini, correspondant local

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission du feu		Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
	Président Membres	M. Gilles Renaud, Municipal M. Patrick Giddey, Commandant M. Daniel Maring M. Marc Reymond M. Pierre Salquin	Pierre-André Janin, Municipal Patrick Giddey, Commandant Daniel Maring Marc Reymond Stéphane Ayer
Commission de délivrance des permis d'habiter		Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
	Président Membres	M. Raymond Bron, Syndic Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud à Echallens (MM. Charles Wernuss ou Jean-Pierre Zbinden) Mme Anne-Béatrice Desarnaulds	M. Raymond Bron, Syndic Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud à Echallens (MM. Charles Wernuss ou Jean-Pierre Zbinden) M. Luc Gindroz, technicien communal
Commission municipale d'urbanisme (COMUR)		Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
	Président Membres Secrétaire	M. Raymond Bron, Syndic M. Jean-Louis Genre, délégué par le Conseil communal M. Claude Echaud M. Gilbert Décosterd M. Pierre Meylan, urbaniste	M. Raymond Bron, Syndic M. Jean-Louis Genre, délégué par le Conseil communal M. Claude Echaud M. Gilbert Décosterd M. Pierre Meylan, urbaniste M. Luc Gindroz, technicien communal
Commission de construction du collège (COMCOL)		Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
	Président Membres Secrétaire :	M. Raymond Bron, Syndic M. Bernard Matthey-Doret M. Michel Cardinaux M. Jean-François Détraz Mme Jacqueline Franzini Mme Sylvette Janin M. Paul Juillerat M. Marcel Maillard	M. Raymond Bron, Syndic M. Bernard Matthey-Doret M. Michel Cardinaux M. Jean-François Détraz Mme Jacqueline Franzini Mme Sylvette Janin M. Paul Juillerat M. Marcel Maillard Mme Maria P. Durussel
Commission de naturalisation (COMNAT)		Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006
	Président : Membres	M. Raymond Bron, Syndic Mme Ginette Brognara M. Marcel Maillard M. Jean Pfeifer	M. Pierre-André Janin, Municipal Mme Ginette Brognara M. Marcel Maillard M. Jean Pfeifer M. Heinz Altenhöfer

TRAVAUX ET SEANCES DE L'EXECUTIF

Durant l'année 2006, la Municipalité a tenu ses séances hebdomadaires tous les lundis après-midi. Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de l'Exécutif, il convient de relever:

- 1) Le projet de nouveau collège ;
- 2) La création d'une Association scolaire intercommunale ;
- 3) L'assainissement du collège de la Chavanne ;
- 4) La réalisation de la traversée de la localité par la RC 501b ;
- 5) Le règlement d'affaires litigieuses ayant trait à la police des constructions ;
- 6) Le recrutement des nouveaux collaborateurs ;
- 7) L'équilibre des finances lié aux changements induits par la nouvelle péréquation financière ;
- 8) L'adaptation progressive de procédures internes ;

- 9) L'étude de solutions permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion des domaines technique et administratif de la commune ;
- 10) La révision du règlement communal sur les inhumations ;
- 11) L'élaboration d'un nouveau règlement de police ;
- 12) L'extension des contacts avec les communes voisines ;
- 13) L'étude de nombreux projets de lois ;
- 14) La finalisation du Plan de quartier « Dessus la Praz »
- 15) L'élaboration du Plan de quartier « Es Chesaux »

Séances

	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de séances	53	50	45	45	46
Procès-verbaux	53	50	45	45	46
Pages totales	530	456	334	328	350
Points enregistrés (courrier entrant et décisions)	(*) 1934	3034	2467	2588	2618
Personnes reçues	(**) 16	31	73	43	46
Heures passées en séances	275	241	167	144	172

(*) Une simplification de la rédaction ainsi que la modification de la présentation des procès-verbaux des séances de Municipalité ont été introduites en 2006. Les points enregistrés et les décisions municipales y afférentes ont été regroupés afin de les rendre plus lisibles. Dès lors, les informations relatives à cette rubrique indiquées dans le tableau ci-dessus ne peuvent pas être comparées avec celles des années précédentes.

(**) Un autre changement intervenu, déjà amorcé en 2005, concerne le nombre de personnes reçues par l'Exécutif in corpore. La Municipalité privilégie, dans la mesure du possible, l'organisation de séances bilatérales entre des délégations Municipales et des personnes de l'extérieur. Cette pratique permet de se consacrer pleinement aux questions abordées par nos interlocuteurs, sans contrainte de temps, et ainsi ne pas allonger d'avantage la durée des séances.

RESSOURCES HUMAINES

Personnel d'administration

Secrétaire municipal	M. Jean-Marie Goumaz (jusqu'au 31.08.2006) M. Yves Martin (dès le 01.08.2006)
Boursière communale	Mme Anne Bertusi Pache
Technicien communal	M. Luc Gindroz (dès le 01.07.2006)
Greffe municipal Contrôle des habitants Site internet	Mme Maria P. Durussel
Employée d'administration (assistante au contrôle des habitants)	Mme Jocelyne Mermoud (50%)

Personnel d'exploitation

Employés communaux	M. Pierre-André Joye (chef d'équipe) (jusqu'au 21.12.2006) M. Eric Bron (40%)* M. Daniel George M. Alexandre Cordey M. Michel Boesch M. Michel Reymond (occasionnellement, rémunération au tarif horaire)
--------------------	--

Conciergerie du collège de la Chavanne	M. José Novoa, concierge, (100%) Mme Castora Novoa (aide 9%)
Conciergerie de la Maison villageoise et du collège de la Cavenettaz	Mme Myriam Morel, concierge, (70%)
Remplaçante de Mme Myriam Morel et concierge des vestiaires du terrain de sports « Sus le Billard »	Mme Thérèse Scheidegger, remplaçante, (rémunération au tarif horaire)
Entretien du bâtiment de l'Administration communale et du centre œcuménique	Mme Amélia Maia Moreira (rémunération au tarif horaire)

* Exploitant de la station d'épuration de l'A.E.T. à 60%

Primes

Le 3 mars dernier, Mme Myriam Morel, concierge de la Maison villageoise, a accompli sa 25^{ème} année de service au sein de notre commune. Au cours d'un apéritif organisé à son attention, la Municipalité lui a témoigné sa reconnaissance pour sa fidélité et son engagement dans l'accomplissement de ses fonctions.

Mme Morel a bénéficié d'une prime de fidélité conformément aux dispositions de notre statut du personnel.

3 employés de l'administration et 4 employés d'exploitation ont reçu une prime justifiée par des circonstances ou actions particulières.

Mutations

L'année écoulée a été marquée par plusieurs mutations au sein de notre personnel.

Entrées en fonctions:

M. Luc Gindroz – 1^{er} juillet 2006
M. Yves Martin – 1^{er} août 2006

Départs à la retraite

M. Jean-Marie Goumaz – 31 août 2006
M. Daniel George – 31 décembre 2006

Nous réitérons nos vifs remerciements à nos deux collaborateurs qui durant respectivement 13 et 34 ans ont servi les intérêts de notre commune et de nos concitoyennes et concitoyens.

Rappelons que le Conseil communal a soutenu en 2005 la création d'un nouveau poste de technicien communal en acceptant le préavis municipal n° 70/2005.

Les délégations de la Municipalité, formées au minimum de deux municipaux, ont consacré un temps important au tri de 30 candidatures pour le poste de technicien communal, de 87 pour le poste de secrétaire municipal et de 29 pour celui de M. George. Pour chaque poste, plusieurs auditions auront permis d'engager des collaborateurs qualifiés, en diversifiant les compétences à disposition.

L'augmentation constante de la charge de travail, ajoutée aux changements engendrés par l'intégration et l'accompagnement de nouveaux collègues, ont constitué des défis auxquels les équipes administratives et d'exploitation ont fait face. Absorber un travail conséquent, pallier les absences et le manque de connaissances des différents intervenants ont été à la source de nombreuses heures supplémentaires. La couverture de ces dernières a pu être assurée partiellement par les indemnités de notre assurance perte de gain et également par l'abandon par notre personnel d'une partie de ces heures. Le respect de la mission publique, l'engagement et le bon sens de nos collaborateurs sont à relever dans les solutions mises en œuvre.

Il s'agit cependant de prendre conscience que l'équipe devra être adaptée dans un très proche avenir si l'on ne souhaite pas recourir de manière systématique aux heures supplémentaires.

Licenciement

A la fin du mois de décembre, la Municipalité a dû se résoudre à licencier avec effet immédiat son chef d'équipe de la voirie, M. Pierre-André Joye.

Des faits graves, ayant eu pour conséquence de rompre les liens de confiance, ont été constatés et vérifiés par une enquête administrative et plusieurs auditions de l'intéressé.

Le Président du Conseil communal a été informé à l'occasion de la première séance de Municipalité le 8 janvier et le Conseil lui-même par les communications municipales du 25 janvier.

M. Joye, assisté d'un avocat, ayant fait recours, la Municipalité, par souci de protection des droits de son ancien employé, s'est abstenue de commenter plus en détail cette affaire durant la procédure.

RECEPTIONS

Comme chaque année, la Municipalité a organisé les réceptions d'accueil des nouveaux habitants et des jeunes ayant atteint leur 18^{ème} année.

La soirée des nouveaux habitants a eu lieu le lundi 02 octobre 2006. Les Autorités, les représentants des sociétés locales et des paroisses ont souhaité la bienvenue à la trentaine de personnes présentes et leur ont donné des informations sur leur nouvelle commune de résidence.

Quant à la réception des jeunes de 18 ans, elle a eu lieu le jeudi 16 novembre. Parmi les 25 jeunes ayant atteint leur majorité en 2006, 13 ont accepté l'invitation de l'Exécutif à partager un moment de convivialité autour d'un repas. Le questionnaire qui leur est adressé a permis de recueillir des avis sur un lieu de rencontre, les difficultés ressenties au niveau des transports, la vision des futurs consommateurs et aussi le besoin de maintenir cette rencontre qui permet de donner un visage aux Autorités et échanger sur des questions d'ordre public en général.

ADMINISTRATION GENERALE

(M. Raymond Bron)

ADMINISTRATION GENERALE

Locaux de l'administration

Des locaux s'étant libérés dans le bâtiment du centre commercial alors en construction, l'Exécutif, saisissant cette opportunité, a étudié la possibilité d'y installer son administration.

L'examen mené par la Municipalité a abouti à la présentation du préavis numéro 02/06 ; celui-ci dut être retiré en raison des conditions de location fixées par le Fonds Immobilier Romand.

Les motifs de cette intention demeurent cependant d'actualité. Ainsi, il s'agira de trouver des solutions à:

- l'exiguïté des locaux administratifs et au manque de salubrité de certains d'entre eux,
- la nécessité de trouver des locaux supplémentaires,
- la vétusté des installations électriques et de chauffage notamment.

La Maison de commune et l'Ancienne Forge devront vraisemblablement faire l'objet d'une étude commune pour répondre à un ensemble de besoins aussi divers que complexes à traiter.

Consultations – Avant-projets de lois

Les avant-projets des lois élaborés par les autorités cantonales sont soumis pour étude et commentaires à l'Union des communes vaudoises. Celle-ci les fait suivre aux communes qui, après examen, peuvent, si elles se sentent concernées, faire part de leurs remarques.

Les avant-projets suivants ont été mis en consultation en 2006:

- Loi sur l'accueil de jour de l'enfance
- Adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle
- Politique forestière vaudoise
- Loi sur les préfets et les préfectures
- Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée
- Ordonnance fédérale sur la protection des animaux
- Guide pour la planification de l'aménagement du territoire et prévention des accidents majeurs
- Loi cantonale sur la protection des données
- Loi sur la médiation administrative
- Loi sur le développement économique
- Arrêté de rétrocession de contributions versées pour les communes et les employeurs à la création de structures d'accueil collectif sur le territoire du canton
- Loi sur l'appui au développement économique
- Carte des dangers naturels

Rencontre avec les communes voisines

Le 9 novembre 2006, la Municipalité a organisé une rencontre avec les représentants des Municipalités de Bretigny-sur-Morrens, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens. Le but de cette séance, outre de permettre aux nouveaux élus de faire connaissance entre eux, était d'aborder une série de sujets et préoccupations communes, telles que la politique en matière d'accueil de la petite enfance, l'aménagement du territoire, le développement des transports publics, la gestion des déchets, etc.

A l'issue de cette séance, les Municipalités ont manifesté leur satisfaction quant à cette initiative et se sont déclarées favorables à la poursuite d'une collaboration dans des actions et projets non encore coordonnés.

Naturalisations

Deux personnes ont obtenu la nationalité suisse et vaudoise dans la Commune de Cugy dans le courant de l'année 2006 :

Naturalisation ordinaire

- **Grozdanic Hasib**, originaire de Bosnie et Herzégovine, né le 24 novembre 1984 à Prijedor (Bosnie-et-Herzégovine), domicilié à la route de Montheron 5.
- **Charles Matthieu**, d'origine française, né le 04 décembre 1979 à Paris, domicilié au chemin de la Lisière 4.

Actuellement 2 demandes sont en cours de traitement, à des stades différents de la procédure. Une seule demande, regroupant trois personnes a été déposée en 2006.

Naturalisation facilitée

Aucune décision d'octroi de la bourgeoisie de Cugy ne nous est pas parvenue dans le courant de l'année 2006.

Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par un bourgeois d'une autre commune du Canton

Néant

Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par des confédérés (naturalisation facilitée)

Néant

Réintégration dans le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la Commune de Cugy

Néant

Libération de la bourgeoisie

Néant

Archives

Un montant de Fr. 25'000.-- a été porté au budget 2006 pour la mise à jour des archives de la Commune. La dernière opération de ce type date de 2000. M. Chételat, ancien archiviste cantonal, secondé en fin d'année par M. Jean-Marie Goumaz, ancien secrétaire municipal, ont réalisé un travail important de mise à jour des documents officiels, qui devra se poursuivre en 2007.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pages d'informations officielles (PIO)

13 Pages d'Informations Officielles (PIO) sont parues durant l'année 2006. Diffusées auprès de tous les ménages de la commune, les PIO sont tirées à 980 exemplaires. Les principaux sujets développés dans ces parutions ont été les suivants :

- Instructions de vote pour les élections du 12 mars 2006;
- Présentation des candidats au Conseil communal et à la Municipalité;
- Impôt sur les chiens et vente de bois de feu ;
- Grippe aviaire ;
- Election complémentaire du Conseil communal;
- Information publique sur le nouveau collège;
- Instructions de vote pour les élections du 11 juin 2006
- Election complémentaire de 7 conseillers communaux;
- Abbaye la Persévérante;
- Interdiction des feux en plein air et des feux d'artifice et programme de la Fête nationale ;
- Information publique sur le plan de quartier Es Chesaux;
- Aménagements routiers de la route de Bottens;
- Election complémentaire des 11 suppléants au Conseil communal;

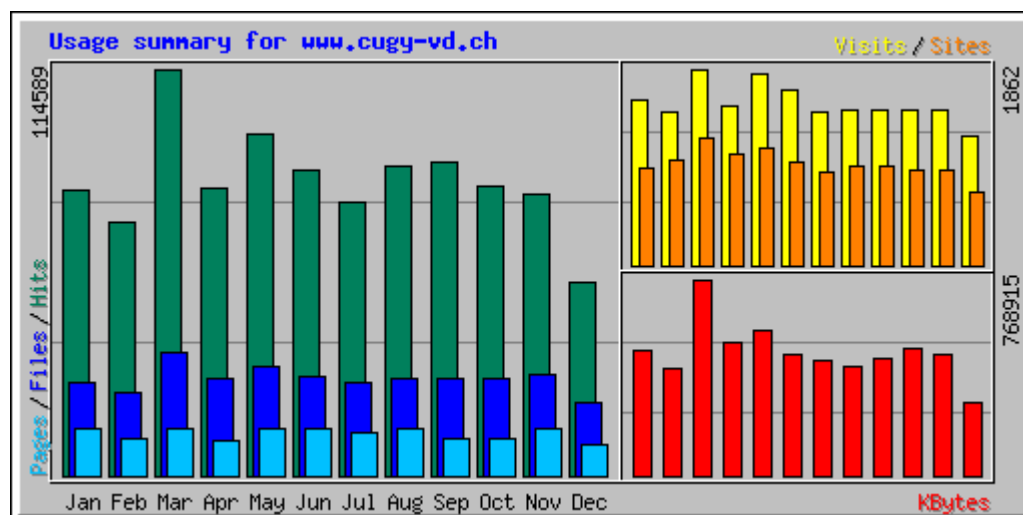
Reflets de Cugy

Quatre numéros ont été publiés en 2006. Les Reflets de Cugy bénéficient de la même distribution que les PIO.

Comité de rédaction	
Coordinateur et représentant de la Municipalité	M. Gilles Renaud (jusqu'au 31.06.2006) M. Raymond Bron
Mise en page et rédactrice en chef	Mme Simone Riesen
Représentante de l'USL	Mme Linda Clément Aellen
Représentante des écoles	Mme Sylvette Janin
Rédactrices	Mme Simone Riesen Mme Ginette Brognara
Représentante des commerçants annonces et publicité	Mme Rosa Angela Barrat
Illustrations - Dessins	M. Heinz Altenhöfer
Secrétariat communal	Mme Maria Purification Durussel

Site Internet

Statistique de fréquentation du site durant l'année 2006



Récapitulatif par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	KBytes	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Décembre	1942	739	316	43	696	288636	1229	8868	20710	54397
Novembre	2642	943	440	49	898	471606	1482	13224	28306	79261
Octobre	2638	877	345	47	908	500922	1482	10725	27195	81785
Septembre	2951	920	346	49	937	456374	1477	10398	27610	88546
Août	2811	891	429	47	939	431175	1482	13329	27629	87146
Juillet	2491	842	391	46	892	448537	1446	12125	26109	77240
Juin	2863	926	434	55	987	478133	1656	13036	27783	85892
Mai	3109	1000	431	58	1103	566696	1822	13384	31013	96395
Avril	2708	914	324	50	1050	523256	1518	9720	27433	81257
Mars	3696	1127	435	60	1206	768915	1862	13492	34949	114589
Février	2550	829	368	52	991	423499	1463	10328	23212	71422
Janvier	2597	854	425	50	920	492319	1565	13179	26504	80537
Totaux						5850068	18484	141808	328453	998467

INTERETS REGIONAUX

Représentation régionale

La Municipalité a représenté les intérêts de la commune de Cugy dans les groupes de travail et associations suivants :

	Jusqu'au 30.06.2006	Dès le 01.07.2006	Fonction
Lausanne Région – secteur Nord	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Représentant communal
Lausanne Région – activités sportives	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Représentant communal
Lausanne Région – petite enfance	Mme Jacqueline Franzini	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Lausanne-Région – Formation et emploi des jeunes	Mme Jacqueline Franzini	--	Représentante communale
Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens	--	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale au comité directeur
Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens	Mme Jacqueline Franzini	--	Représentant communal au conseil intercommunal
Service d'entraide familiale d'Echallens et environs	Mme Jacqueline Franzini	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud	Mme Jacqueline Franzini	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Lausanne-Région – plate forme financière	Mme Anne Bertusi Pache, boursière	M. José Rohrer	Représentant communal
Région Gros-de-Vaud	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Représentant communal
Schéma directeur Nord lausannois	M. Raymond Bron	M. Raymond Bron	Représentant communal
Gedrel	M. Daniel Bally	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Triage forestier Mèbre-Talent	M. Daniel Bally	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
SOCOSEV	M. Daniel Bally	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
PCi Lausanne Nord	M. Daniel Bally	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC)	M. Gilles Renaud	M. Olivier Pétremand	Représentant communal
Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent (A.E.T.)	M. Gilles Renaud	M. Olivier Pétremand	Représentant communal
Convention intercommunale SDIS Service de Défense Incendie et de Secours	M. Gilles Renaud	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Association vaudoise pour la qualité des boues d'épuration	M. Gilles Renaud	M. Olivier Pétremand	Représentant communal

Lausanne Région

26 communes de la région lausannoise sont regroupées dans cette institution. Quelque 150 représentants communaux et spécialistes techniques travaillent au sein de 12 commissions sur des sujets aussi divers que la promotion économique, les finances, les transports, l'urbanisme, les activités sportives, la petite enfance, le bus pyjama, la toxicomanie, la formation et l'emploi des jeunes et les déchets ; un bureau de coordination, une commission de gestion, des rencontres de syndicats regroupés par secteur (ouest, est et nord) et un secrétariat permanent complètent le dispositif de cette importante institution de coordination.

L'élaboration des principes réglant le soutien régional au Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) et les démarches relatives au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) représentent les actions phares de Lausanne Région en 2006, au côté desquelles il convient de mentionner entre autres

- des actions de prévention contre la toxicomanie (Notons à ce sujet que l'assemblée générale a octroyé une augmentation de la cotisation de Fr. 1.- par habitant),
- le lancement du projet visant à la création de places d'apprentissage pour de jeunes adultes en difficulté (JAD),
- le suivi et la transmission d'informations concernant la mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil de jour de la petite enfance (LAJE),
- la mise à jour du « guide sportif régional »,
- le soutien aux créateurs d'entreprises,
- le traditionnel trophée PERL récompensant des entreprises pour des projets originaux ou novateurs.

Association de la Région Gros-de-Vaud

Elle a été fondée en 1988 dans le cadre de la loi sur le développement régional qui a pour objectif d'apporter aux communes des aides financières à l'investissement et d'y encourager la collaboration intercommunale, l'Association de la Région du Gros-de-Vaud est composée des 29 communes du district d'Echallens (20'000 habitants) ainsi que d'une cinquantaine de membres privés.

L'association cherche avant tout à renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités économiques, culturelles, touristiques, des équipements et des services. La Région ne constitue pas une entité institutionnelle au même titre que les communes mais, en tant qu'organe intermédiaire entre les instances communales et cantonales, elle fait l'objet de consultations pour différents projets. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales.

Les principaux domaines d'intervention de l'association sont décidés sur la base d'un programme général de développement proposé par le comité et approuvé par l'assemblée générale.

Commissions

La **commission Agriculture** recherche de nouvelles solutions pour promouvoir la filière de l'agriculture en organisant, notamment, la présence des produits du terroir du Gros-de-Vaud dans différentes foires.

L'association a participé au salon suisse des goûts et terroirs de Bulle, du 1er au 5 novembre. Sous l'enseigne "Les Saveurs du Gros-de-Vaud", plusieurs producteurs locaux étaient présents sur le stand.

La **commission Economie** s'occupe de la promotion économique régionale. Elle recense notamment les terrains industriels et artisanaux disponibles dans les communes de la Région du Gros-de-Vaud.

En 2006, elle a été sollicitée par le Développement Economique Vaudois pour des recherches de terrains en vue de l'implantation de deux entreprises étrangères et une valaisanne. Pour ces trois démarches, les résultats sont en attente.

La **commission du Tourisme** développe et promeut les activités touristiques et culturelles de la région. Elle s'investit également dans la collaboration et l'échange d'informations avec d'autres offices du tourisme en Suisse et à l'étranger.

Deux rencontres avec la direction de l'Office du Tourisme Vaudois ont permis d'évoquer en particulier l'avenir touristique de la région du Gros-de-Vaud. La demande toujours croissante pour le tourisme en milieu rural justifierait, à moyen terme, la création d'un Office du tourisme du Gros-de-Vaud.

Dans le cadre de la promotion touristique, l'association a participé au comptoir d'Echallens et au marché artisanal de Rougemont. Aussi, elle a apporté son soutien logistique et économique à plusieurs manifestations de portée régionale et suprarégionale, parmi lesquelles, le lancement de la saison du train à vapeur "Le LEB sifflera deux fois", la réalisation de la nouvelle plaquette du Chemin des Blés, etc.

La **plate-forme Environnement** offre un soutien aux communes pour toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire et la gestion des déchets (transport et taxes)
Cette commission n'a pas eu d'activité en 2006.

La **plate-forme Communes** propose des aides concrètes aux communes en matière de collaborations intercommunales et mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles vaudoises (fusion de communes - découpage des districts)

A la suite du forum régional de 2005 consacré aux fusions de communes, plusieurs municipalités ont décidé d'entreprendre une réflexion approfondie sur cette question. La Région a été sollicitée à plusieurs reprises pour préparer et animer des rencontres de municipalités sur ce thème.

Durant le deuxième semestre de l'année 2006, deux groupes de 4 communes ont pris la décision de lancer un projet d'étude de fusion de communes. A la demande de ces huit communes, le coordinateur régional offrira un appui technique et administratif pendant toutes les étapes de ce processus.

FINANCES

(M. José Rohrer)

Faits marquants

Gouverner c'est prévoir. Cette devise a guidé la Municipalité lorsqu'elle a envisagé, à regret mais par souci de l'équilibre des finances, de proposer au Conseil Communal, en 2005 déjà, une augmentation conséquente de dix points de son taux d'imposition. Parmi les arguments à l'appui, figuraient l'augmentation de la facture sociale, le besoin d'autofinancement des investissements et la stagnation prévue des revenus. Ces tendances se sont avérées malheureusement exactes, confirmant ainsi les hypothèses émises.

L'augmentation du taux d'imposition des trois points consentis par notre Législatif devait avoir pour conséquence de limiter notre contribution à la facture sociale ainsi qu'au fonds de péréquation. Cependant, le résultat effectif auquel nous avons été confrontés est très éloigné de cette attente ; en effet, l'écart au taux moyen d'imposition de 72 centimes est resté stable, provoquant une hausse de nos contributions de près de Fr. 300'000.-, limitant ainsi considérablement notre marge d'autofinancement et, par voie de conséquence, aussi nos possibilités d'investissements. C'est un fait marquant de l'année écoulée d'autant plus que la contribution de Cugy prévue au budget 2007 a encore augmenté.

Contenir le déficit, trouver de nouvelles ressources et des sources de financement acceptables sont autant de paramètres avec lesquels les autorités communales devront composer à l'avenir. Dans ce contexte, satisfaire aux besoins de la population et développer des politiques environnementales et énergétiques constitueront de réels défis. Le manque de financement est une donnée nouvelle qui animera à n'en pas douter les discussions au sein des autorités communales ces prochaines années.

Taux d'imposition

Le taux d'imposition ayant été fixé pour deux ans par le Conseil Communal, la Municipalité a tenu à respecter la décision prise, tout en restant attentive à l'évolution des dépenses imposées notamment. Comme l'an passé, le canton a transmis tardivement l'évolution des chiffres en lien avec la facture sociale et le fonds de péréquation. Le respect du règlement communal en matière de dépôt de préavis, le passage à un prélèvement de l'impôt sur douze mensualités ainsi que les délais décisionnels imposés par le Conseil d'Etat n'ont pas permis de proposer au Conseil communal une adaptation du taux d'imposition de 5 à 7 points, soutenue par la commission des finances à la suite d'une analyse fine des dépenses et revenus de notre commune.

Modalités de financement du nouveau collègue

(voir page 37)

Plafond d'emprunt

La Municipalité et notre boursière ont consacré de nombreuses heures à l'élaboration d'une première planification financière ainsi qu'au recensement et la valorisation estimative des investissements à réaliser. Ce travail, lourd mais néanmoins intéressant, a été imposé par l'introduction de la nouvelle disposition du plafond d'endettement.

Si l'introduction d'une telle disposition a pour conséquence de limiter le travail administratif des autorités cantonales et de renforcer leur contrôle de gestion, il n'en va pas forcément de même pour une commune de taille encore modeste comme Cugy. L'évolution - incertaine - de notre population, les données statistiques - lacunaires -, l'intégration des effets de la répartition des charges entre cantons et Confédération, l'accroissement réel des charges imposées de même que l'évolution de nos revenus ne sont qu'une partie des paramètres que nous nous sommes efforcés de traiter pour présenter un plafond d'endettement crédible.

Dans le cadre de ce premier exercice, la Municipalité a pris l'option de formaliser une hypothèse de travail la plus complète possible et sans opérer de censure préalable, ce qui aurait été fort peu démocratique à l'égard du Conseil communal. La progression budgétaire importante, la marge de financement déficitaire et le volume des investissements souhaités par les uns et les autres sont autant de facteurs qui ont troublé, voire choqué les esprits. Malgré les critiques prévisibles d'une telle démarche, celle-ci était nécessaire et les autorités sont placées devant l'obligation de choisir « Rêver, dimensionner, organiser et financer » (Walt Disney), c'est le concept auquel Cugy est confronté désormais.

Le travail entamé devra être poursuivi et affiné durant plusieurs années pour tendre vers des projections budgétaires correspondant à la réalité.

Politique des dons

La politique en matière de dons appliquée par la Municipalité jusqu'à ce jour consiste à octroyer des soutiens ponctuels à des activités régionales, plutôt axées sur le domaine de la culture. Ainsi les demandes relatives à l'organisation de manifestations, à des aides de clubs sportifs accueillant nos jeunes, à des soutiens pour la participation à des tournois de haut niveau, à des associations caritatives en difficultés et autres projets à caractère social ont fait presque systématiquement l'objet de refus.

Le regroupement des sociétés, le manque d'offres sur notre territoire, l'intérêt à témoigner aux instances qui concourent à l'aide sociale de proximité et le soutien à l'initiative privée sont autant de motifs qui invitent la Municipalité à formaliser une politique des dons. Les axes et les différentes formes d'aide doivent être recensés et leur traduction économique calculée afin de formaliser un cadre de décision pour la Municipalité

La somme portée au budget 2007 constitue un premier pas dans cette perspective.

Registre fiscal

Le canton de Vaud est passé au 1^{er} janvier 2003 au mode d'imposition "postnumerando" en lieu et place du régime fiscal "praenumerando".

Précédemment, les contribuables déclaraient leurs revenus et fortunes tous les deux ans. Depuis 2003, la déclaration d'impôts se fait annuellement. Afin de simplifier la charge de travail pour les Offices d'impôt de district découlant de cette modification, l'Administration cantonale des impôts a mis sur pied un projet d'automatisation des échanges entre les contrôles des habitants des 382 communes du Canton et le Registre fiscal des personnes physiques (IFO-REG) via un portail extranet.

Afin de permettre le transfert de ces informations, les outils informatiques utilisés dans les contrôles des habitants des différentes communes ont été adaptés. Après une phase de test permettant de vérifier le bon fonctionnement des logiciels d'échange et de contrôle, cette plateforme est devenue opérationnelle à fin juin 2006.

POLICE

(José Rohrer jusqu'au 30.06.2006
Pierre-André Janin dès le 01.07.2006)

Police 2000

Le débat qui dure depuis une dizaine d'années au Grand Conseil vaudois semble s'acheminer vers une police coordonnée. Cette longue période d'incertitudes a incité la Municipalité à opter pour un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale.

L'évolution des besoins en matière de sécurité doit être considérée en tenant compte des éléments suivants :

- limitation du nombre de vols et autres délits
- maintien d'un climat serein en réinstaurant les activités de proximité
- mise en exploitation du collège secondaire
- augmentation progressive de la population
- extension de la zone urbaine dans notre direction
- augmentation de la circulation automobile
- mise en exploitation du centre commercial

Il s'agit ici, de rappeler que Cugy, qui disposait d'un agent de police jusqu'en 2001, a été rattachée au poste d'Echallens, dans le contexte des projets pilote de Police 2000 ; ce rattachement couvrirait également les tâches de police de proximité que l'on retrouve dans les domaines suivants :

- police de la circulation;
- intervention, police d'ordre, sécurité et prévention;
- police judiciaire;
- tâches de police administrative;

L'évolution des besoins en termes de sécurité a amené les communes du Mont, de Cheseaux, Cugy, Romanel, Jouxens-Mézery et Morrens à coordonner leurs actions dans ce domaine en collaboration avec la gendarmerie. Ainsi, le contrat de prestation que nous souhaitons signer sera suivi d'une convention de collaboration avec les communes précitées dès le 1^{er} janvier 2008. Cette dernière précisera les modalités de fonctionnement du corps de police regroupé et renforcé, comptant 10 hommes, qui couvrira un bassin de population de 12000 habitants. La proximité du centre de police secours de la Blécherette renforce le dispositif à disposition de nos communes.

La participation active des politiques à la gestion globale de la sécurité est renforcée dans la mesure où les communes décident des activités à réaliser.

Adopté en décembre 2006 par la Municipalité, un préavis a été remis au bureau du Conseil pour examen par les commissions ad hoc et des finances. Il devrait figurer à l'ordre du jour de l'une des séances du Législatif du premier trimestre de 2007. En cas d'acceptation, la collaboration avec la gendarmerie pourrait être effective dès le 2^{ème} trimestre 2007.

Securitas

Les lois et règlements en vigueur ne permettent pas à des entreprises de sécurité d'intervenir sur le domaine public. Un agent de sécurité privé n'est par exemple pas autorisé à demander à une personne de décliner son identité, ni à arrêter l'auteur d'un délit.

La Municipalité a toutefois, en l'absence d'autres moyens d'intervention, poursuivi en 2006 la collaboration avec la société Securitas. Les missions ont été réactualisées durant l'été en introduisant les nouvelles réglementations en vigueur et en renforçant le rôle de surveillance de notre mandataire pour la sortie des classes. Les services actuellement fournis par cette société sont les suivants :

Service nocturne

- 1 ronde de surveillance toutes les nuits entre 22h00 et 02h00.

Service diurne

Hors périodes scolaires

- 1 ronde de surveillance et prévention du lundi au vendredi entre 08h00 et 18h00.
Présence dissuasive et surveillance générale des bâtiments communaux.

Périodes scolaires :

- 1 ronde de surveillance et de prévention du lundi au vendredi (jours ouvrables) de 11h30 à 12h00.
Assurer une présence permettant de prévenir les risques d'accidents et garantissant le bon déroulement de la sortie des écoles.
Le but de ce service de surveillance a un caractère éducatif ayant comme objectif l'acquisition des comportements corrects chez les enfants.

L'évaluation du service permettra de valider si les prestations répondent aux besoins de toutes les parties.

Rapport de la gendarmerie

Sur la base des statistiques établies par la gendarmerie, on constate un maintien du nombre total de délits et tentatives de délits commis à Cugy en 2006. Toutefois, il est à relever que les vols par effraction ont passé de 4 en 2005 à 12 en 2006.

Pour l'ensemble du district d'Echallens, l'augmentation des délits signalés peut être estimée à environ 9 %.

Règlement de Police

Le règlement de police de notre commune date du 1^{er} octobre 1985. L'évolution de la législation cantonale, de l'augmentation de l'offre en lien avec les activités commerciales, le changement des habitudes et des mentalités ainsi que les regroupements de compétences sont des facteurs qui ont incité la Municipalité à entreprendre une profonde adaptation de notre actuel règlement. Ce travail important, dont la durée couvre toute l'année 2006, doit permettre de disposer d'un outil de travail moderne qui confère à la Municipalité la possibilité d'exercer sa fonction d'autorité en matière de régulation de la sécurité sur son territoire. Le nouveau règlement, adopté par l'Exécutif dans sa séance du 4 décembre, prend en compte tous les paramètres nécessaires à une application liée au développement périurbain de notre commune.

Un préavis sera soumis en 2007 au Conseil communal pour traiter cette question politique où raison et sensibilité économique doivent être conjuguées avec finesse.

Police du commerce

Le 1^{er} janvier 2006, la nouvelle Loi sur les activités économiques est entrée en vigueur. Elle résulte de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes, décidée dans le cadre du processus ETACOM. Cette loi remplace

- la loi du 18 novembre 1935 sur la police du commerce,
- la loi du 22 mai 1984 sur le commerce d'occasions,
- la loi du 17 février 1971 sur les guides de montagne et aspirants-guides,
- la loi du 26 septembre 1989 sur les maîtres de ski,
- l'arrêté du 15 décembre 1947 sur les collectes, ventes et manifestations destinées à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

Ce qui change pour les communes

Délivrance d'autorisations	jusqu'au 31.12.2005	dès le 01.01.2006
Commerce d'occasions	Canton – Préfecture – Commune	Commune
Appareils à prépaiement	Canton – Préfecture	Commune
Manifestations	Canton – Préfecture – Commune	Commune

En outre, la loi sur les activités économiques régit la tenue d'un registre des entreprises et des commerçants, géré conjointement par les communes et le Canton.

Alors que la procédure de délivrance des autorisations fonctionne à la satisfaction de tous, la création du registre des entreprises rencontre des difficultés.

Le processus devait démarrer en juin dernier par le transfert de la Confédération au Canton du registre fédéral devant servir de base à l'établissement du nouveau registre cantonal-communal. Cette étape a été reportée. Les dernières informations en notre possession faisaient état de problèmes d'ordre technique. Nous sommes dès lors dans l'attente des nouvelles directives.

Dans l'intervalle, les nouvelles entreprises, dont la création fait l'objet d'une publication dans la FAO ou d'une annonce spontanée à nos services, sont invitées à remplir les formalités administratives liées à la tenue du registre communal.

Cugy, malgré sa taille modeste, foisonne d'indépendants et d'entreprises. Il est d'ores et déjà à prévoir que la mise sur pied de ce registre ne manquera pas de générer un surcroît de travail autant pour nos services que pour les entreprises sollicitées. Par ailleurs, la tenue à jour de cette base de données n'est pas garantie. En effet, les entreprises omettent trop souvent de nous communiquer leur arrivée, les changements d'adresse, les mutations des dirigeants, etc. paramètres qui doivent impérativement être répertoriés.

CONTROLE DES HABITANTS

La population de Cugy demeure stable. Elle s'élevait à 2116 habitants au 31 décembre 2006, contre 2133 à la même date de l'année précédente.

Structure de la population au 31 décembre 2006

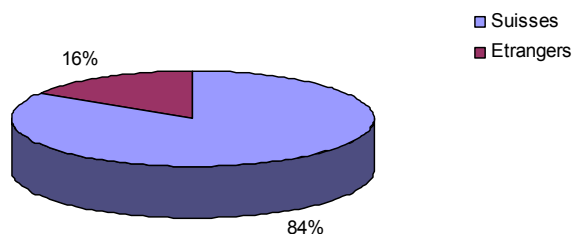
Population	Hommes		Femmes		Total au 31.12.06	
Bourgeois	23		30		53	
Vaudois		450		454		904
Confédérés autres cantons		430		447		877
Total Suisses		880		901		1781
Etrangers permis C hors CE/AELE	17		18		35	
Etrangers permis C CE/AELE	94		97		191	
Etrangers permis B hors CE/AELE	18		15		33	
Etrangers permis B CE/AELE	17		16		33	
Total étrangers établis		146		146		292
Total population établie		1026		1047		2073
Séjour < 1 an (permis L)	31		12		43	
Admis. provisoires (permis F)	0		0		0	
Requérants (permis N)	0		0		0	
Avec délai départ	0		0		0	
Autorisations diverses suspens	0		0		0	
Population totale		1057		1059		2116
Population en résidence secondaire		19		14		33
Population résidente		1076		1073		2149
Frontaliers						20

Mutations

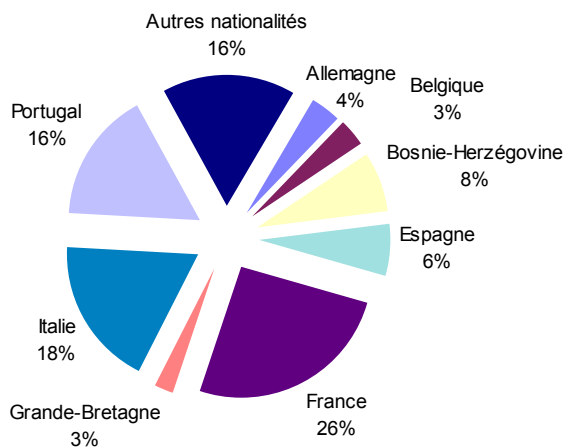
Le Contrôle des habitants a enregistré en 2006 les mutations suivantes en plus d'autres mutations diverses, non quantifiables, telles que changements d'adresses à l'intérieur de la commune, actualisations des permis, changements de noms, etc.

Mutations	2006			2005	2004	2003
	Hommes	Femmes	Total			
Arrivées						
Mouvement international	22	14	36	41	11	37
Mouvement inter-cantonal	6	9	15	21	15	27
Mouvement intercommunal	67	54	121	141	116	220
Total arrivées	95	77	172	203	142	284
Naissances	15	12	27	21	30	21
Départs						
Mouvement international	17	7	24	25	3	30
Mouvement intercantonal	6	12	18	15	26	18
Mouvement intercommunal	86	84	170	188	109	158
Total départs	109	103	212	228	138	206
Décès	2	4	6	10	8	13
Mariages	7	6	13	10	18	21
Divorces	5	5	10	7	12	10
Naturalisations	4	3	7	7	11	8

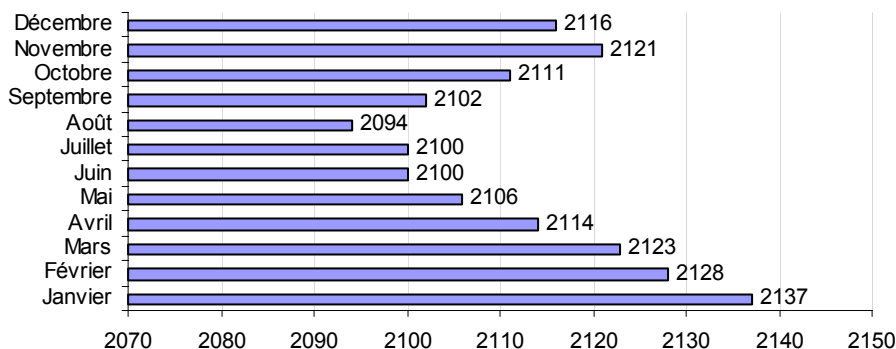
Ressortissants suisses et étrangers



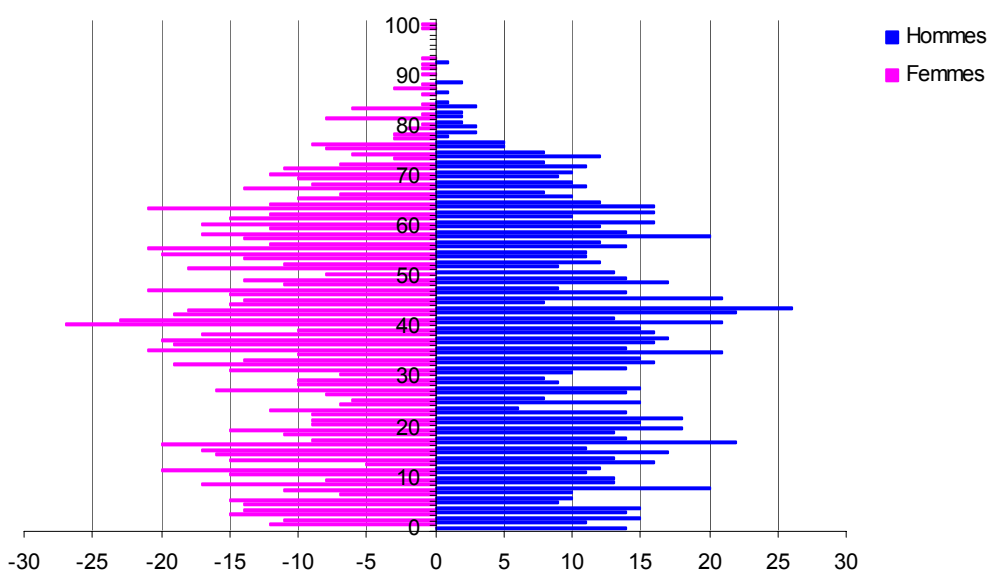
Nationalités des ressortissants étrangers



Evolution mensuelle du nombre d'habitants en 2006



Pyramide des âges au 31 décembre 2006



Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement des demandes de documents d'identité suivants:

	2006			2005			2004		
	(*)Demandes PPT/Cl	Passeports/y.c. passeports provisoires	Cl	(*)Demandes PPT/Cl	Passeports/y.c. passeports provisoires	Cl	(*)Demandes PPT/Cl	Passeports/y.c. passeports provisoires	Cl
Janvier	22	16	17	33	25	17	28	14	13
Février	29	18	17	32	27	20	23	19	15
Mars	32	22	25	28	20	22	23	16	17
Avril	29	20	25	42	32	30	40	23	25
Mai	44	27	41	44	28	29	33	28	25
Juin	32	19	24	53	34	46	48	27	33
Juillet	43	27	33	32	20	21	35	23	23
Août	34	27	22	53	43	39	37	31	19
Septembre	47	42	30	58	51	48	22	17	16
Octobre	20	18	11	25	15	21	24	19	17
Novembre	18	10	14	20	19	14	21	11	19
Décembre	8	3	8	16	13	12	27	16	19
Total	358			436			361		

(*) Une demande peut être faite sur le même document pour un passeport et pour une carte d'identité. L'addition des documents demandés ne correspond pas à la totalité de demandes déposées.

Passeport biométrique

Les Etats Unis ont durci les conditions légales régissant l'entrée sur leur territoire sans visa. Les passeports suisses établis après le 26 octobre 2006 doivent contenir une photo du visage enregistrée électroniquement afin que leurs titulaires puissent se rendre aux Etats-Unis ou transiter par ce pays sans visa. Les passeports suisses 03 qui ont été établis avant cette date continuent de donner droit, selon la situation juridique actuelle, à l'entrée aux Etats-Unis et au transit par ce pays sans visa.

Dès le 28 août 2008, les membres de l'Union européenne (EU) introduiront des passeports biométriques avec une image du visage enregistrée électroniquement. A compter du 28 juin 2009, les empreintes digitales devront également être enregistrées. Ces normes juridiques européennes constituent des développements de l'acquis de Schengen que la Suisse, en tant que futur Etat membre de Schengen, devra reprendre à son compte. En l'état actuel du calendrier, les passeports biométriques devront être définitivement introduits à fin 2008 ou début 2009.

Le projet pilote et le passeport 06 établi dans ce cadre doivent permettre de préparer l'introduction définitive des passeports biométriques et de rassembler les expériences faites dans ce nouveau domaine.

Les passeports 06 sont équipés d'une puce intégrée dans la couverture du document, dans laquelle sont enregistrées, outre l'image électronique, les données relatives à l'identité de la personne et du passeport.

La procédure pour obtenir un passeport biométrique est la même que pour un passeport 2003. Le demandeur dépose sa demande auprès du contrôle des habitants de la commune. La personne doit ensuite se présenter à l'un des cinq centres de saisie, au plus tôt cinq jours ouvrables et au plus tard 30 jours ouvrables après la demande, pour l'enregistrement de l'image de son visage.

Durée et validité

Passeport 06	Emolument (*)	Durée de validité
Enfants jusqu'à 3 ans	Fr. 180.--	3 ans
Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans	Fr. 250.--	5 ans
Adultes	Fr. 250.--	5 ans

(*) Frais de port de Fr. 5.-- en sus.

Le passeport 03 est également disponible et accepté dans tous les pays.

Passeport 03	Emolument (*)	Durée de validité
Enfants jusqu'à 3 ans	Fr. 55.--	3 ans
Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans	Fr. 55.--	5 ans
Adultes	Fr. 120.--	10 ans

(*) Frais de port de Fr. 5.-- en sus.

SERVICES INDUSTRIELS

(Mme Jacqueline Franzini)

SERVICES INDUSTRIELS

Electricité

Un décret vaudois sur le secteur électrique (DSecEI) a été accepté par le Grand Conseil en septembre 2006. Ses répercussions ont pour effet la suppression des ristournes communales perçues par certaines communes et variant entre 0 et 16%. La volonté du Canton est de supprimer cette disparité. A cet effet, le décret accorde aux communes qui le souhaitent la possibilité de prélever, auprès des consommateurs, une indemnité communale de 0,7 ct/kW pour l'usage du sol et les tâches communales spécifiques. Cette indemnité entrera dans le calcul de la péréquation financière.

L'entrée en vigueur de ces dispositions était prévue au 1^{er} janvier 2007. Dans l'intervalle, trois communes vaudoises ont déposé des requêtes auprès de la Cour constitutionnelle contre

- le règlement du 04 octobre 2006 sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité
- le règlement du 04 octobre 2006 modifiant celui du 17 juillet 1953 instituant les anciennes ristournes.

En vertu de l'effet suspensif de ces requêtes, la législation relative à l'abrogation des ristournes et à leur remplacement par l'indemnité communale pour l'usage du sol est suspendue jusqu'à la décision de la Cour constitutionnelle, attendue au début du deuxième semestre de 2007.

L'acceptation ou le refus de prélever cette indemnité étant de la compétence du Conseil communal, un préavis présentant la position de la Municipalité sera soumis à l'organe délibérant en temps utile.

Service des eaux

La transparence des coûts d'approvisionnement en eau est un souhait commun des consommateurs et des autorités.

A cet effet, les autorités fédérales exigent que la facture de consommation d'eau adressée au client soit détaillée et indique chaque prestation fournie, à savoir, le coût de la production, du transport et de la distribution.

Notre commune est approvisionnée en eau par Eauservice (Ville de Lausanne). Le tarif en vigueur date de 1996. En août 2006, la Ville de Lausanne nous a notifié la résiliation au 31 décembre 2007 du contrat signé avec notre commune.

Le nouveau contrat propose un tarif composé de cinq parties et basé sur les coûts réels.

Part variable liée à la consommation	1	Prix au m3 calculé sur la masse salariale et les frais généraux de la production et du transport, du pompage, intérêts et amortissements des ouvrages de captage des sources et le contrôle de la qualité de l'eau	Il est de 70 ct/m3 en hiver 80ct/m3 en été
	2	Supplément par m3 pour couvrir les coûts d'énergie de pompage, calculé en fonction de l'altitude du réservoir d'alimentation	Il varie entre 2ct/m3 et 43,7ct/m3

<u>Part fixe</u>	3	Taxe fixe basée sur le débit maximal de soutirage, plafonnée à 3 litres/min par habitant	Elle se monte à Fr. 8.-/an /litre/minute
	4	Taxe fixe basée sur la capacité de stockage de la commune. La pratique recommande 0,5 m3 de réservoir par habitant raccordé. Le volume manquant est facturé sur la base des coûts effectifs du stockage. (masse salariale, frais généraux, intérêts et amortissements des réservoirs)	Elle se monte à Fr. 46 ./an /m3 de volume manquant
	5	Taxe fixe par compteur. La location du compteur est maintenue telle qu'actuellement et couvre l'amortissement du poste de mesure	Elle se monte à Fr. 1'300 francs/an.

Sur la base de notre consommation de 2005, calculée sur les nouveaux tarifs, ces nouvelles conditions devraient nous permettre de faire une économie annuelle d'environ Fr. 20'000.--.

Réseau public

Les travaux de prolongement de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Praz et le chemin de Bellevue, ayant fait l'objet du préavis municipal n° 65/2005, ont été effectués. Ils ont débuté en juillet et se sont terminés en septembre 2006. Le décompte final n'ayant pas encore été établi et étant dans l'attente de connaître le montant du subside accordé par l'ECA, le préavis n'a pas encore été bouclé.

Lors des travaux d'aménagement de la route cantonale, le changement prévu de la conduite d'eau sous la route cantonale a été effectué. Constatant le mauvais état de la canalisation sur le premier tronçon de la rue du Village, la Municipalité a profité des travaux pour procéder à son changement .

Le coût de ces travaux a été financé par le budget prévu pour le changement de conduites d'eau en cours d'année.

Fuites

1 fuite d'eau a été détectée sur une vanne; celle-ci a été changée.

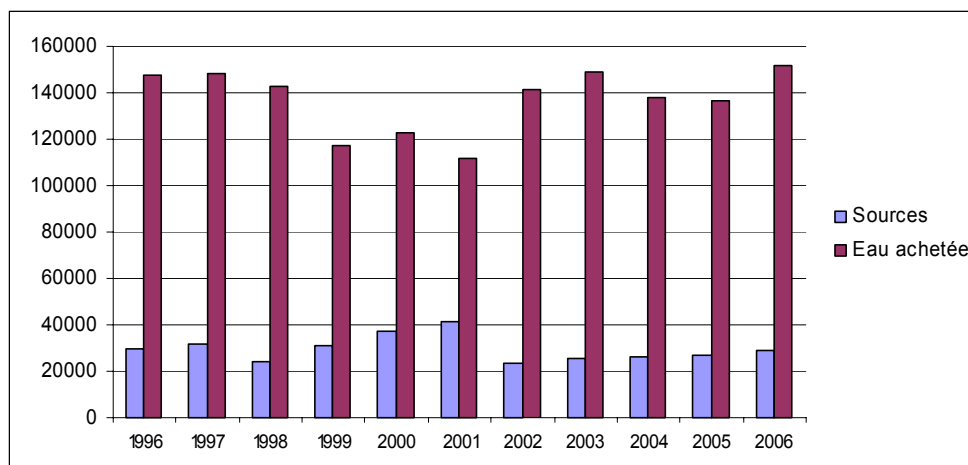
Evolution de la provenance de l'eau ainsi que des pertes sur notre réseau

Année	Sources		Eau achetée		Locaux Commune	Eau non facturée	Eau facturée	Non couvert
	m ³	%	m ³	%				
1996	29'580 m ³	17.0%	147'850 m ³	83.0%	1.1%	29.6%	69.3%	Fr. 75'109
1997	31'393 m ³	17.0%	148'380 m ³	83.0%	1.8%	33.0%	65.2%	Fr. 91'397
1998	23'988 m ³	14.4%	143'100 m ³	85.6%	1.4%	24.0%	74.6%	Fr. 92'371
1999	30'710 m ³	20.7%	117'420 m ³	79.3%	1.5%	12.0%	86.5%	Fr. 28'292
2000	37'285 m ³	23.3%	122'930 m ³	76.7%	1.4%	16.4%	82.2%	Fr. 41'528
2001	41'440 m ³	27.0%	111'970 m ³	73.0%	1.25%	15.9%	82.8%	Fr. 26'806
2002	23'707 m ³	14.3%	141'500 m ³	85.7%	1.5%	12.4%	86.1%	Fr. 39'128
2003	25'466 m ³	14.6%	149'140 m ³	85.4%	1.3%	19.2%	79.5%	Fr. 133'568
2004	26'518 m ³	16.1%	137'920 m ³	83.9%	1.5%	19.5%	79.0%	Fr. 49'886
2005	26'887 m ³	16.4%	136'640 m ³	83.6%	1.4%	17.7%	80.9%	-Fr. 1'516
2006	29'044 m ³	16.1%	151'590 m ³	83.9%	1.2%	24.1%	74.7%	Fr. 35'784

Comme indiqué dans la page rose n° 11, la différence entre l'eau achetée et l'eau facturée durant l'année 2006 fait l'objet d'une enquête.

Nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs concernant les volumes d'eau non facturée mais utilisée et des pertes par fuites. Toutefois, nous pouvons avancer les informations suivantes :

	Volume	% du volume d'eau non facturée
pompiers (consommation estimée annoncée par le Service du feu)	50 m ³	0,12
arrosage du terrain de football	600 m ³	1,38
borne hydrante (consommation communiquée par l'entreprise de nettoyage des canalisations)	24 m ³	0,006
fuites	le volume sera déterminé au terme de l'enquête actuellement en cours	



Les sources

La recherche de nouveaux captages s'est poursuivie en 2006. Des tranchées ont été creusées au printemps. La présence de couches de molasse à 4 m. de profondeur a bloqué la poursuite des travaux. Des forages devraient être effectués par une entreprise spécialisée afin de déterminer la profondeur des sources.

L'intérêt de cette dépense doit être analysé et, dans l'hypothèse où elle s'avérerait intéressante, un préavis sera présenté au Conseil communal.

Service du gaz

Notre commune est approvisionnée en gaz par la Ville de Lausanne. Bien que nous ne disposions pas de statistiques très précises, on constate une augmentation régulière des raccordements. En 2006, 11 nouveaux raccordements ont été effectués; ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

Les prix du gaz suivent la même courbe ascendante que ceux du mazout; dès lors, il n'y a pas d'économie réelle pour les bâtiments communaux raccordés au gaz.

Un questionnaire adressé aux parents par l'Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne a mis en évidence que le début des cours à 07h30 était trop matinal pour les classes de 5^{ème} année. C'est ainsi que dès la rentrée scolaire 2006, la Direction a modifié l'heure du début des cours pour les élèves de 5^{ème} qui commencent à 08h20 et finissent une période plus tard l'après-midi, soit 16h20 au lieu de 15h20. Un bilan sera fait à la fin de l'année scolaire.

La classe de Montheron a fermé ses portes à la rentrée scolaire. Elle a été remplacée par une classe de Morrens. Le DGEO souhaite la fermeture des classes isolées dans les villages.

Transport des élèves

Comme déjà indiqué l'année dernière, les enfants des classes enfantines du quartier d'Au Bosson ont bénéficié du transport en bus scolaire pour certains trajets, alors que ces transports ne sont prévus que pour les enfants scolarisés dans d'autres communes.

Cette mesure, prévue initialement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005-2006, a été prolongée en raison des travaux liés aux aménagements routiers de la route cantonale et à ceux du Centre commercial. En effet, la Municipalité a considéré que les risques encourus par les enfants lors de la traversée de cette zone étaient suffisamment importants pour justifier cette mesure. Afin d'assurer leur prise en charge sécurisée lorsque le transport en bus n'était pas possible, un service de type "Pédibus" a été mis en place et exceptionnellement financé par la commune jusqu'aux vacances scolaires de Noël. Cette situation a démontré, si besoin était, que le système Pédibus était une bonne solution. La Municipalité encourage les parents à organiser ce type de déplacements et apporte, dans toute la mesure du possible, son soutien logistique.

Passeport vacances

Une année de plus, les entreprises et les particuliers de notre commune se sont investis et ont donné de leur temps pour permettre aux enfants de Cugy de bénéficier de nombreuses activités disponibles dans le cadre de l'action passeport vacances.

Les enfants ont été initiés aux exercices physiques en salle par M. Patrice Malard de l' Athletic Fitness Cugy et ont pris bonne note des conseils en matière d'éducation canine donnés par Mme Ginette Brognara.

Les services communaux se sont aussi impliqués. Cette année une nouvelle activité - la mise en pot de plantes en hydroculture - a complété les traditionnelles visites des forêts et des captages organisées les années précédentes.

	2006			2005			2004		
	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total
Passeport traditionnel	15	13	28	11	7	18	9	12	21
Farniente	1	2	3	9	3	12	4	4	8
			31			30			29

Nouveau collège

Projet du nouveau collège

La commission de construction du nouveau collège et son bureau ont poursuivi leur travail en 2006. Elles ont siégé respectivement à 8 et à 26 reprises.

Poursuivant sur la lancée de 2005, les travaux du 1^{er}. semestre 2006 ont consisté avant tout à finaliser le projet et consolider les contrats des principaux mandataires.

Les réflexions menées en collaboration avec l'architecte ont abouti à un projet qui a été mis à l'enquête publique du 16 juin au 06 juillet 2006. Cette procédure a été précédée de plusieurs séances d'information à l'intention du Conseil communal, du public en général, des communes partenaires à la future association intercommunale scolaire et des enseignants. A la clôture du délai d'enquête, aucune opposition n'est parvenue à la Municipalité et le permis de construire a pu être délivré le 7 novembre 2006.

Un premier devis de la construction, établi par les mandataires sur la base d'estimations, chiffrait le projet à plus de 21 millions. Les appels d'offres ont été lancés en septembre 2006. La rentrée des soumissions a permis de constater que la concurrence entre les entreprises avait fait sensiblement diminuer les coûts. La majeure partie des adjudications ont été faites par la Municipalité en décembre.

Le préavis demandant le crédit de construction sera soumis au Législatif le 13 mars 2007. L'octroi de ce crédit permettra de confirmer les adjudications et, sous réserve d'éventuels recours, le chantier pourra démarrer dans la deuxième quinzaine d'avril 2007. A l'ouverture du bâtiment, prévue pour la rentrée 2008, le nouvel établissement sera doté d'une direction et accueillera les élèves des trois divisions secondaires des communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et Montheron.

Financement

«Il faut donner du temps au temps »... Une fois de plus, la Municipalité a pu s'en convaincre en traitant la question financière du futur collège.

La présentation transparente du coût d'investissement, du traitement des intérêts intercalaires, des charges d'investissement, des modalités de financement possibles et leurs conséquences, associés à la révision du règlement sur la comptabilité des communes ont abouti à un renforcement des connaissances et de la confiance entre communes partenaires.

Confrontés dans un premier temps à une forte réticence de nos partenaires face à la suppression du système de « location des classes » en vigueur aujourd'hui, la Municipalité a convaincu ses partenaires d'adopter le « coût réel » comme système de répartition des charges d'exploitation.

L'association scolaire intercommunale, en voie de création au moment de la rédaction de ces lignes, constituera la structure juridique chargée d'assurer la gestion, notamment financière, du nouvel établissement. Il est convenu que cette association devienne propriétaire du nouveau bâtiment. Les frais financiers liés à l'investissement ainsi que les frais d'exploitation s'ajouteront aux frais de fonctionnement de l'enseignement secondaire, permettant ainsi le calcul d'un coût complet par élève. Ce dernier sera facturé à chaque commune en fonction du nombre d'élèves inscrits au cycle secondaire.

Les élèves des classes primaires demeureront dans toute la mesure du possible dans leur village ; les bâtiments primaires restant propriété des communes, le système de « location des classes » continuera d'être utilisé pour ces degrés de la scolarité.

Création d'une association scolaire intercommunale

En parallèle à l'avancement du projet de construction, les autorités des communes partenaires de l'association scolaire de Cugy et environs (ASICE) ont poursuivi, au cours des 7 séances tenues en 2006, les discussions en vue d'élaborer les statuts. Le projet, mis sous toit peu avant la fin de l'année, sera soumis aux Législatifs respectifs dans le premier trimestre 2007.

PETITE ENFANCE

Accueil de la petite enfance

Loi sur l'accueil de Jour des Enfants - LAJE

La LAJE a été acceptée par le Grand Conseil en septembre 2006. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2007.

L'ambitieux avant-projet qui visait des objectifs très élevés, dont celui d'offrir la possibilité à tout enfant de 0 à 12 ans d'avoir accès à une place d'accueil, a finalement abouti à une loi aux exigences relativement modestes.

Pour l'essentiel, la nouvelle loi se limite à

- préciser que le personnel d'encadrement des enfants doit être qualifié,
- exiger un réseau proposant au moins deux des trois types d'accueil (mamans de jour, pré-scolaire et para-scolaire) pour bénéficier de l'aide de la Fondation qui sera créée,
- fixer la participation financière des communes à cette fondation : Fr. 5.-- par habitant.

Les communes seront libres d'offrir ces services à leur population. La Municipalité, consciente que ces prestations répondent à une réelle demande de la population, œuvre dans ce sens. Elle a déjà pris contact avec

les communes voisines pour examiner les possibilités de création d'une crèche-garderie intercommunale. Cette nouvelle structure ne devrait pas entrer en concurrence avec le jardin d'enfants "Arc-en-Ciel". En effet, le but du jardin d'enfants est essentiellement celui de participer à la socialisation des enfants en bas âge, alors que, comme son nom l'indique, la mission d'une garderie est de permettre aux parents qui travaillent de pouvoir placer leurs enfants dans une structure où ils seront encadrés et surveillés par du personnel qualifié.

Pour que les services d'accueil proposés par notre commune soient en conformité avec la nouvelle loi, une directrice ou directeur devra être engagé pour superviser l'ensemble des structures. Un délai au 30 juin 2010 est accordé pour procéder à cette mise en conformité. Idéalement la directrice ou le directeur de la crèche-garderie devrait également assumer la supervision de l'accueil para-scolaire.

Services d'accueil proposés à Cugy		
Accueil pré-scolaire	Garderie	Néant Structure la plus proche - Garderie Rev'eil Matin à Echallens
	Jardin d'enfants	Jardin d'enfants Arc-en-Ciel (structure privée soutenue par la commune)
Accueil para-scolaire	Garde du matin	propose la prise en charge des enfants le matin dès 07h30, avec la possibilité de prendre un petit déjeuner, et envoi à l'école pour le début des cours
	Garde de l'après-midi	Dès la fin des cours, des devoirs surveillés sont proposés aux enfants. Une personne est présente et veille à ce que les enfants fassent leurs devoirs. Ensuite, des bricolages et d'autres activités ludiques occupent les enfants jusqu'à la fin de la garde à 17h30
	Repas chauds	Des repas chauds, fournis par un traiteur au bénéfice du label "fourchette verte" sont proposés aux enfants scolarisés à Cugy. Les élèves sont pris en charge à la sortie des classes et accompagnés à l'école pour le début des cours de l'après-midi
	Garde du mercredi après-midi	Après le repas, placés sous la responsabilité d'un adulte, les enfants font leurs devoirs. Ensuite, des promenades, des bricolages et d'autres activités ludiques leur sont proposés
Accueil de jour	Mamans de jour	Voir texte ci-dessous

Réseau d'accueil familial de jour d'Echallens et environs

Le réseau d'accueil familial de jour d'Echallens et environs a été créé au printemps 1994. Il recouvrait alors une quinzaine de communes et s'est élargi d'année en année jusqu'à atteindre 25 communes.

Depuis janvier 2002, suite à la fusion avec le réseau du Mont et environs, il s'étend sur les 30 communes suivantes (plus de 25'000 habitants):

Assens	Dommartin	Froideville	Naz	Rueyres
Bercher	Echallens	Goumoens-la-Ville	Oulens sous Echallens	St-Barthélémy
Bioley-Orjulaz	Eclagnens	Goumoens-le-Jux	Pailly	Sugnens
Bottens	Essertines sur Yverdon	Le Mont sur Lausanne	Penthéréaz	Villars-le-Terroir
Bretigny surMorrens	Etagnières	Malapalud	Poliez-le-Grand	Villars-Tiercelin
Cugy	Fey	Morrens	Poliez-Pittet	Vuarrens

Ce réseau est géré par le service d'Entraide Familiale d'Echallens et environs sur mandat des communes citées ci-dessus et du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ). Il est subventionné par ces communes et le SPJ.

Sa vocation est de proposer aux familles de la région un service de placement, sans hébergement, en milieu familial, principalement pour les enfants en âge pré-scolaire. Les demandes provenant de familles domiciliées dans les communes partenaires sont traitées en priorité. Le réseau fonctionne en étroite collaboration avec la garderie Rêv'eil matin, située à Echallens et gérée également par le Service d'Entraide Familiale d'Echallens et environs.

Une assistante sociale, effectuée, au nom des communes, les enquêtes auprès des familles qui sollicitent une autorisation d'accueil, reçoit les demandes de placement de la part des parents, gère ces placements, en assure le suivi, organise la formation des mères d'accueil et veille d'une manière générale au maintien d'une bonne qualité d'accueil dans le réseau.

Quant à l'administration, elle est assurée par une tierce personne.

Les parents qui font une demande de placement s'acquittent d'une cotisation annuelle et d'un montant journalier fixé en fonction de leur revenu.

Jardin d'enfants Arc-en-ciel

Tableau des enfants inscrits à la garderie « Arc-en-ciel » pour l'année scolaire 2006-2007

Commune	2006		2005	
	Nbre enfants	%	Nbre enfants	%
Cugy	35	53.85 %	38	56.72 %
Bretigny-sur-Morrens	10	15.38 %	10	14.92 %
Montheron	0	0 %	0	0 %
Divers extérieur	20	30.77 %	19	28.36 %
Froideville	8		7	
Bottens	3		5	
Morrens	7		5	
Le Mont-sur-Lausanne	2		1	
Poliez-Pittet	0		1	
Total enfants inscrits	65		67	

SECURITE SOCIALE

(Mme Jacqueline Franzini)

Facture sociale

La facture sociale (ou régime social) se compose de plusieurs volets :

1. PC (prestations complémentaires) à domicile et hébergement :
Ce régime est issu de la fusion des anciens régimes « Prestations complémentaires AVS/AI » et « Hébergement médico-social ». L'évolution démographique des rentiers AVS et AI induit forcément une augmentation des coûts. Une augmentation de lits exploités en EMS influence les PC AVS/AI en home et hébergement.

2. Assurance maladie :
L'enveloppe vaudoise pour la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire, déterminée au prorata de la population du canton, a été augmentée en 2006 de 5.1 millions au titre de l'indexation et de 13.5 millions destinés à financer la révision LAMal. Le montant total s'élève en 2006 à 330'901'245. L'enveloppe est financée à hauteur de Fr. 219'711'710.- par la Confédération (66.4%), le solde étant à charge du Canton et des communes.

En application du nouvel article 65, aliéna 1bis, LAMal, le subside minimum pour les enfants et les jeunes adultes en formation, a été augmenté jusqu'à un montant correspondant à 50% de la prime moyenne 2006, soit respectivement Fr. 48.-/mois et Fr. 157.-/mois.

3. Aides, subventions et autres régimes sociaux :
Ce point résulte de la fusion de « Prévoyance et aide sociale » et « autres aides à la famille et maintien à domicile ».

- Aides sociales relevant du Service de prévoyance et aide sociales (SPAS) :

Les dossiers RI (revenu d'insertion) sont à la hausse, suite à la diminution du nombre d'indemnités de chômage (passage de 520 à 400 jours). Il est toutefois constaté une stabilisation, voire une légère diminution des dossiers.

Les remboursements de l'AI (Assurance invalidité) ont baissé de 17 %, ce qui influence à la hausse les comptes du SPAS.

- Service de l'emploi :
Depuis 2006, les mesures relatives au marché du travail sont intégrées à la facture sociale.

- Service des assurances sociales et de l'hébergement :
Il s'agit entre autre de l'allocation de maternité, l'allocation spéciale en faveur des familles s'occupant d'un enfant handicapé à domicile ainsi que de subventions à cinq organismes d'importance cantonale.

4. Protection de la jeunesse :
Prise en charge du coût des mineurs suivis par le Service de protection de la jeunesse et placés en institution.

5. COFOP - transition formation :
Le centre d'orientation et de formation professionnelles a été sorti du régime protection de la jeunesse, puisqu'il est rattaché à l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'intégration (OPTI)
15 places d'accueil supplémentaires pour jeunes ont été créées dès la rentrée d'août 2005.

6. Enseignement spécialisé :
En plus des unités d'accueil pour enfants handicapés, des prestations individuelles sont accordées à des élèves en situation de handicap dans le but de permettre leur maintien dans l'école régulière.

Service des bénévoles

En 2006, 2 personnes ont rejoint le groupe des bénévoles qui œuvrent dans notre commune. Ainsi, 7 habitants de Cugy transportent, rendent des services ou visitent les habitants qui font appel à ce service. Grâce à l'investissement désintéressé de ces bénévoles, certaines personnes handicapées ou âgées peuvent continuer à vivre chez elles.

Un grand merci à toutes celles et ceux - connus ou inconnus - qui œuvrent gratuitement dans l'ombre et dont la solidarité contribue à donner à notre collectivité un visage humain.

Nonagénaires

Une nonagénaire a été fêtée durant l'année 2006, il s'agit de :

- Mme Ida Vaney, née le 13 janvier 1916

Demandeurs d'emploi

Les offices communaux du travail ont été supprimés au 1^{er} janvier 2006. Dès cette date, les demandeurs d'emploi contactent directement les Offices régionaux de placement, dont celui pour Cugy se trouve à Echallens. Au 31 décembre 2006, ils étaient 42 dans notre commune.

ARASPE - CSR

Le Centre Social Régional de Prilly, dont nous dépendons, a été contrôlé par le Contrôle Cantonal des finances en novembre 2006. Les conclusions démontrent que le CSR est bien géré et fonctionnel.

Le nouveau directeur, M. Michel Hoffman, en fonctions depuis avril 2005, est ouvert au dialogue et joue la carte de la transparence, donnant régulièrement des informations et répondant aux questions qui lui sont posées.

Rappelons qu'en 2006 les statuts de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARASPE) ont dû être adaptés aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes régissant les collaborations intercommunales. Les Conseils des communes concernées ont tous approuvé ces nouveaux statuts.

AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

(M. José Rohrer, jusqu'au 30 juin 2006
Mme Jacqueline Franzini, dès le 1^{er} juillet 2007)

Sociétés locales

La collaboration de la Municipalité avec l'Union des sociétés locales s'est poursuivie en 2006. Elle a eu comme principal effet de redonner à la Fête nationale son caractère traditionnel en célébrant cette journée officielle le 1^{er} août 2006, ceci conformément au souhait d'une partie de la population.

La crainte de voir la participation chuter en raison de l'absence de congé le lendemain a été dissipée par le nombre d'habitants qui ont répondu présents.

Outre les habituelles manifestations organisées par les sociétés locales de Cugy, notre village a accueilli en 2006 la fête bisannuelle de l'Abbaye la Persévérante, les 30 juin et 1^{er} juillet 2006.

Théâtre de la Maison

A la demande du directeur du Théâtre de la Maison, la Municipalité a accepté de revoir les conditions d'utilisation de la Maison villageoise en 2006, fixées dans la convention du 12 août 2003. Une réduction des tarifs de location témoigne de l'importance que notre Exécutif accorde au soutien de cette activité culturelle dans notre village. La Municipalité a cependant exigé que les arriérés soient réglés avant la signature de la nouvelle convention.

Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

La Municipalité a contribué en 2006, par le versement de la somme de Fr. 14'040.–, au financement du Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise.

Soutien au Théâtre du Jorat

Inauguré le 9 mai 1908, le Théâtre du Jorat fêtera en 2008 son centième anniversaire. La Municipalité, après avoir reçu l'accord de la commission des finances, a pris la décision de participer, à hauteur de Fr. 3'750.–, aux travaux d'entretien nécessaires à la préservation de ce patrimoine culturel cantonal. Une plaquette de bois apposée sur le Théâtre mentionnera la participation de notre commune au côté des autres donateurs.

URBANISME

(M. Raymond Bron)

URBANISME

Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)

La planification du projet prévoyait la signature du document en 2006 ; la complexité de la problématique a provoqué un retard de quelques mois.

Comme mentionné dans le rapport de l'an dernier, la Municipalité, dès l'adhésion de la Commune au projet de SDNL en 2005, a défendu deux principes fondamentaux :

- la possibilité d'une croissance, certes modérée, mais suffisante pour permettre à la commune d'assumer ses investissements obligatoires et
- la maîtrise du trafic routier en traversée de localité.

Pour atteindre le premier de ces objectifs, tout en demeurant dans la 2^{ème} couronne de la région lausannoise - à croissance limitée -, la commune devra être reconnue comme « Centre local » selon la définition du Plan directeur cantonal (PDCn). L'assurance lui en a été donnée en fin d'année par le Service de l'aménagement du territoire (SAT).

Plan partiel d'affectation de Praz-Faucon

Le PPA de Praz-Faucon, modifié par le Conseil Communal, a été approuvé par le département des institutions et relations extérieures, validant ainsi l'emplacement de la future déchetterie.

Plan partiel d'affectation En Etranglaz Cou

La Fondation Echaud, sollicitée par le Canton d'augmenter rapidement son offre d'accueil de résidents, a sollicité l'octroi d'un permis de construire un bâtiment provisoire, en attendant l'extension définitive. Une convention devra sanctionner le caractère provisoire de la construction que la Municipalité envisage d'accepter.

Plan de quartier Dessus la Praz

2006 aura vu l'ouverture, le 6 décembre, du centre commercial, dernière étape des constructions prévues par ce plan de quartier.

Le chantier, s'il a provoqué quelques perturbations inévitables en raison de sa dimension et de sa situation, a été conduit avec diligence et en bonne coordination avec celui placé sous la responsabilité de la Commune sur la route cantonale.

Le refus des membres de la PPE du Pré d'accepter la construction des places de parc extérieures prévues par le plan de quartier a nécessité l'intervention de la Municipalité ; une solution paraît avoir été trouvée en fin d'année et les places de parc devraient pouvoir être réalisées au printemps 2007.

Plan de quartier Es Chesaux

Un important travail préparatoire a été réalisé sur ce sujet en 2006, la Municipalité continuant de s'appuyer sur les avis de sa commission d'urbanisme pour prendre ses décisions.

La négociation avec le bureau d'architecture CCHE, auteur du projet, a permis à la Municipalité d'apporter son soutien à la version du plan de quartier mise à l'enquête publique.

Celle-ci a eu lieu du 1^{er} septembre au 2 octobre. Comme cela avait été promis, la Municipalité a informé préalablement les opposants au premier projet, dès lors que le projet auquel ils avaient fait opposition avait été retiré par la Municipalité.

23 oppositions ont été formulées et ont fait l'objet d'une analyse attentive de la part de l'Exécutif.

Pour répondre à certaines d'entre elles, des modifications ont été apportées au plan et au règlement mis à l'enquête. Le SAT a approuvé ces modifications et, compte tenu de leur teneur, a jugé une enquête complémentaire superflue.

Ces modifications ont été présentées aux opposants au début de l'année 2007.

Parallèlement à ces démarches « techniques », la Municipalité a conduit les discussions avec le promoteur (promettant-acheteur des parcelles), afin de trouver un terrain d'entente sur les conditions de financement des équipements et de leur entretien.

Les principes qui seront en définitive arrêtés feront l'objet d'une convention et de charges foncières inscrites au Registre foncier.

Enfin, la fiduciaire de la commune a été chargée en fin d'année de réviser son rapport à la lumière du nouveau projet et des dernières modifications qui lui ont été apportées.

L'attention portée par la Municipalité à étudier avec soin tous les paramètres de cet important projet privé et la complexité du sujet ont repoussé la décision du Conseil communal au premier semestre 2007. Néanmoins, la commission ad hoc a été tenue au courant de l'évolution du dossier et a reçu les plans d'enquête, le règlement, l'appréciation cantonale, le rapport d'impact et une première mouture du préavis à fin octobre déjà.

Réflexion sur les besoins

Depuis 1992 la commune possède un plan directeur sur lequel l'autorité se fonde pour prendre ses décisions en matière d'urbanisme.

Au cours de la dernière décennie, l'entité régionale s'est imposée comme étant la plateforme décisionnelle pour l'urbanisation (région nord lausannoise, région ouest lausannoise, région Gros de Vaud).

La position limitrophe de notre commune l'oblige à suivre, voire anticiper, l'évolution régionale, afin d'être en mesure de se positionner au sein de la région en préservant son identité.

Par ailleurs, des questions liées aux transports, à la mobilité en général revêtent une acuité croissante.

Enfin, avec la construction du quartier Es Chesaux, la presque totalité des parcelles légalisées de la commune seront occupées.

C'est pourquoi, une réflexion sur le plan directeur communal paraît nécessaire dans un proche avenir.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

(M. Raymond Bron)

Commission municipale d'urbanisme (COMUR)

La COMUR a siégé 14 fois en 2006 ; dès le milieu de l'année, elle s'est dotée d'un secrétaire en la personne du technicien communal.

L'entrée en fonction de ce nouveau collaborateur a permis à la commission municipale de s'occuper davantage d'urbanisme que de police des constructions, ce qui est sa vocation première.

C'est ainsi qu'au côté de quelques dossiers importants ou délicats relatifs à des constructions ou transformations de bâtiments, la commission a examiné les projets du SDNL, du plan de quartier Es Chesaux, de l'aménagement de la RC 501, des abords du collège, d'un premier avant-projet de déchetterie, des projets de transformation et d'utilisation des bâtiments communaux.

Service technique intercommunal du Gros-de-Vaud (STI)

La collaboration avec le STI s'est poursuivie en 2006 selon les modalités des années précédentes.

Le STI a procédé au contrôle et opérations administratives pour 21 dossiers de construction et effectué, en compagnie des représentants de la commune, à 8 visites pour l'octroi de permis d'habiter ou d'utiliser.

Par ailleurs, le STI demeure un interlocuteur apprécié dans l'étude de cas nouveaux ou douteux.

Enfin, le directeur du STI a accepté de faire partie du jury lors de tri des candidatures pour le poste de technicien communal.

Six mois après l'entrée en fonctions du technicien communal, la Municipalité ne peut que se féliciter de son arrivée.

Dès la fin de l'année, grâce à la compétence et à l'engagement personnel de son nouveau collaborateur, le redimensionnement de la plateforme de collaboration avec le STI a pu être envisagée et fera l'objet d'une analyse et de discussions avec notre mandataire d'Echallens.

Enquêtes publiques

Au cours de l'année,

20 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique ;

- 1 plan de quartier;
- 1 collège;
- 2 maisons individuelles ;
- 1 bâtiment artisanal;
- 1 bâtiment de service;
- 2 piscines;
- 1 garage;
- 2 couverts;
- 5 agrandissements et transformations;
- 3 vérandas.

21 permis de construire ont été délivrés;

9 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés.

Autorisations municipales de construire

La Municipalité est habilitée à délivrer des autorisations de construire pour des constructions de petites dimensions sur la base d'un dossier ad hoc ; ce dossier comporte des plans, le descriptif des travaux et les signatures des voisins directs attestant de leur accord à l'égard du projet.

Ces autorisations ne sont pas soumises à enquête publique. Par souci de transparence, les décisions sont rendues publiques par l'affichage au pilier public et la publication sur le site internet communal.

17 autorisations de ce type ont été délivrées en 2006 pour les constructions suivantes

- 9 cabanons de jardin;
- 1 serre;
- 1 couvert de terrasse ;
- 1 mur;
- 1 pergola;
- 1 changement de porte de garage;
- 1 canal d'aération;
- 1 démolition d'un garage;
- 1 dossier de travaux intérieurs;

Inspecteur de la sécurité sur les chantiers

Demeurée vacante plusieurs années, cette fonction a été repourvue pour l'année 2006 par l'engagement de M. Philippe Schmittler, architecte-économiste.

Dans le cadre de son mandat, M. Schmittler est intervenu dans 12 chantiers de construction. Un total de 27 contrôles ont été effectués. La nature complexe de certains chantiers a nécessité des visites successives, dont notamment 8 pour le centre commercial.

Les rapports établis par notre mandataire, font état, dans l'ensemble, de la bonne application des prescriptions en matière de sécurité par des entreprises de construction (quelques illustrations ci-dessous).



Centre commercial



Centre commercial



Chemin du Four



Chemin de l'Abbaye

Litiges

Le traitement des litiges ouverts antérieurement s'est poursuivi en 2006.

Changement d'affectation d'appartements en bureaux

Le Tribunal administratif, dans son arrêté rendu le 16 novembre 2006, a confirmé la décision de la Municipalité du 12 octobre 2005 de faire rendre à leur destination première (bureaux), des locaux illégalement transformés en appartements dans la zone artisanale.

Aménagement d'un troisième niveau habitable dans 5 villas

La décision municipale du 31 janvier 2006 demandant aux propriétaires la suppression de l'aménagement des combles en raison de leur non-conformité avec la réglementation communale, les plans soumis à l'enquête publique et le permis de construire délivré le 15 janvier 2003 a fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif.

En parallèle, la Municipalité a dénoncé l'affaire à la Préfecture d'Echallens. Dans sa décision, le Préfet, après avoir entendu les différentes parties lors d'une audience le 3 mai, a prononcé une amende contre les promoteurs pour contravention à l'article 103 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Pour ce qui est du recours, la visite des lieux par le Tribunal Administratif suivie d'une audience a eu lieu le 20 décembre 2006. La Municipalité est dans l'attente de recevoir une proposition des propriétaires; dans l'intervalle, le jugement est suspendu jusqu'à fin février 2007.

BATIMENTS COMMUNAUX

(M. José Rohrer)

Faits marquants

La Municipalité a procédé à une large réflexion sur les besoins communaux à l'occasion de la préparation du préavis sur le déménagement de l'administration communale.

La planification des différentes actions à mener est en cours d'élaboration. Se fondant sur le patrimoine existant, elle s'attachera à rechercher le regroupement des activités et les économies d'échelle. Des priorités seront fixées, le calendrier de réalisation étant lié aux ressources disponibles.

Notons par ailleurs que pour les travaux commandés par la Commune, les relations avec les entreprises ont été à la source de passablement d'inquiétudes pour le municipal concerné. Nos mandataires ont en effet été trop souvent contraints au bras de fer pour éviter des retards dans les délais de réalisation des travaux.

Pour terminer ce bref descriptif, signalons que les rapports d'Effitec SA ont mis en exergue que nos installations électriques présentaient nombre de non-conformités au sens des normes de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension. Les travaux qui ont été réalisés pour pallier ces problèmes se sont élevés à Fr. 3'273,85 pour l'ensemble des bâtiments.

Maison de Commune

Dans l'attente de la rénovation complète de la Maison de Commune, seul l'entretien courant a été effectué sur ce bâtiment. Après le retrait du préavis no 05/2006, relatif au transfert des bureaux de l'Administration communale dans les locaux du Centre Commercial de Cugy, cette infrastructure devra servir essentiellement à couvrir les besoins de notre Administration,

Maison villageoise

Dans la réponse à l'observation n° 1 du rapport de la Commission de gestion de l'année précédente, il avait été annoncé que les travaux de réfection de la Maison villageoise se termineraient en 2006.

Conformément à ce qui avait été annoncé, des ferme-portes ont été posés dans les urinoirs du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et la peinture des murs du hall refaite. Des détecteurs de présence ont également été installés dans les WC du rez-de-chaussée.

En revanche, la pose de joints étanches autour des briques en verre des WC a dû être reportée, les murs devant impérativement être secs avant cette intervention. Ce travail sera réalisé en 2007 permettant ainsi de clore définitivement ce dossier. Son coût, basé sur un devis de 2006, est estimé à Fr 2'600.--.

Dans l'attente du bouclage des comptes pour ce préavis, le dépassement final attendu est, comme déjà annoncé, de Fr. 36'650,95.

Collège de la Chavanne

Les travaux d'assainissement et de rénovation du collège de la Chavanne, effectués durant les vacances d'été et d'automne, sont terminés. Les aménagements réalisés pour l'accueil d'enfants et d'adultes à mobilité réduite a fait l'objet de remerciements chaleureux des bénéficiaires. Le coût total des travaux s'élève à Fr. 612'092.70 au 31 décembre 2006. Comme mentionné par la commission ad hoc, il est inférieur au crédit demandé dans le préavis n° 73-2006

Ancienne Forge

Le brûleur défectueux, à l'origine d'un "bouronnage" au mois de mars 2006, a été remplacé par un matériel d'occasion en attendant la rénovation de ce bâtiment.

Les quatre bureaux d'architectes qui avaient déposé une esquisse d'avant-projet ont été invités à les présenter à une délégation de la Municipalité. Les approches notablement différentes de chaque projet ainsi que l'évolution des besoins n'ont pas permis de faire un choix parmi l'un d'entre eux. Le travail reste en conséquence à réaliser dans une perspective globale intégrant Maison de commune et Ancienne Forge.

Vestiaires du Billard

La Municipalité a procédé à une analyse du respect des engagements concernant l'entretien de l'installation solaire du vestiaire du Billard. Le contact avec le technicien en charge de ce travail a permis de vérifier que l'entretien était réalisé régulièrement ; des précisions ont également été apportées quant aux pièces justificatives à fournir, permettant de contrôler les factures trimestrielles qui nous sont adressées.

L'amélioration des réglages de l'horloge gérant la ventilation des locaux ainsi que le chauffage de l'eau devraient permettre de limiter quelque peu la consommation d'électricité. Ce réglage est établi sur la base de la planification des présences, fournie par le FC Cugy.

L'hypothèse du rachat de l'installation a été étudiée ; cette hypothèse a été écartée. Il n'y avait en effet aucun gain réel à espérer avec cette opération ; de plus, des modalités contractuelles contraignantes auraient dû être surmontées.

Jardin d'enfants « Arc-en-Ciel »

« Petits enfants petits soucis »... l'adage, quelles que soient les lunettes que l'on porte, ne s'est pas vérifié pour le pavillon abritant le jardin d'enfants.

Il est utile de rappeler que les droits et obligations contractuels entre la commune et le jardin d'enfant Arc-en-Ciel sont régis par une convention signée le 8 avril 2002, renouvelée tacitement d'année et année. Il y est notamment précisé que la commune assume l'entretien du bâtiment et des extérieurs en percevant en contrepartie un modeste loyer inscrit au budget. C'est dans le cadre de cette obligation que nous avons entrepris les travaux inhérents au changement de revêtement du sol et répondu à une multitude de petites demandes des éducatrices.

Notre équipe communale a pris à cœur d'assurer le maintien du bon fonctionnement des installations, de la place de jeux ainsi que l'entretien extérieur en complétant le volume de copeaux manquant et en assurant la taille de la haie.

Enfin, un autre adage s'impose : « Jamais deux sans trois ». Ainsi, après avoir effectué les travaux d'étanchéité de la toiture en 2005 et le changement de revêtement du sol en 2006, des problèmes d'isolation ont été détectés au cours du deuxième semestre. De la condensation se produit entre la toiture et le faux plafond. La recherche de la solution adéquate ainsi que les questions financières ont poussé la Municipalité à reporter les travaux à 2007. Ils ont été portés au budget et acceptés par le Conseil communal.

L'ensemble de mesures prises progressivement depuis deux ans a permis de préserver la fonctionnalité de l'infrastructure, de maintenir l'offre de 22 places d'accueil et d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploitation pour cinq ans.

Il s'agit désormais de rechercher une solution mieux adaptée pour les années à venir, tout en renforçant la capacité d'accueil de cette structure.

DOMAINES ET FORETS

(M. Daniel Bally, jusqu'au 30.06.2006
M. Pierre-André Janin, dès le 01.07.2006)

DOMAINES

Cimetière

Les travaux ont pris fin au printemps 2006. Le jardin du souvenir ainsi que le columbarium font partie du nouveau visage de notre cimetière. L'entretien régulier de ce dernier concourt à maintenir un lieu propice au recueillement dans un climat paisible.

Le nouveau règlement sur le cimetière et les inhumations, accepté par l'organe délibérant, est en vigueur depuis le 14 août 2006.

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour l'écimage et l'élagage des 2 tilleuls, du marronnier et du platane situés à gauche et à droite de l'entrée du cimetière. Ce travail n'a pas été fait depuis une quinzaine d'années. Ce montant est porté au budget 2007.

Espaces verts

Sentiers pédestres

Le sentier du Billard, parallèle au Ch. des Roches, a été remis en état par une équipe de 19 personnes de la protection civile du mardi 5 septembre au vendredi 8 septembre. De nombreux rondins de soutien latéral ont été changés. Les ronces, orties et autres plantes qui rendaient la promenade difficile ont été fauchées.

Le sentier longeant le Talent a aussi bénéficié du travail des hommes astreints à la PCi.

Ces travaux sont effectués gratuitement et la participation à la charge de la commune se limite au matériel et à de modestes frais de subsistance.

Entretien du terrain de football

Au mois de mai, une entreprise spécialisée a procédé à la régénération du terrain de football. Ce travail consiste à décompacter par fentes, aérer et drainer la couche portante, puis à incorporer de la fumure au niveau des racines, à affiner et incorporer des matériaux minéraux dans la couverture végétale. Ces travaux peuvent être complétés, occasionnellement par un sablage (4 litres au m²). Une réfection a été réalisée devant les buts.

Ces travaux sont à effectuer tous les 2 ans pour garantir un terrain adapté à la pratique de ce sport.

Poubelles

Le dispositif de poubelles existant a été complété par l'installation de 15 nouvelles unités

- 8 poubelles à déchets
- 7 poubelles pour excréments de chiens

Leur utilisation est surveillée et contrôlée. Certaines poubelles pour chiens ont été déplacées à des endroits correspondant mieux aux parcours de promenade empruntés par les propriétaires de nos amies les bêtes.

Feu bactérien

Le service cantonal de l'agriculture chargé de la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie a demandé au Préfet d'ordonner, du 1^{er} avril 2006 au 30 juin 2006, le séquestre de tous les ruchers et colonies d'abeilles sur le territoire de 18 communes des 29 faisant partie du district d'Echallens. Cugy fait partie de ces 18 communes. Les mesures précitées génèrent une interdiction partielle de déplacer les abeilles.

FORETS

2006 aura été une année noire pour les forêts de la commune. En effet 500 m3 de bois attaqués par le bostryche ont dû être abattus le plus rapidement possible. Etonnamment, les perchis qui ont subi de gros dégâts en avril 2005 n'ont toujours pas été attaqués malgré leur relative faiblesse.

Les frais d'exploitation des arbres atteints ont été couverts par la vente des produits. Cette bonne nouvelle, par rapport aux autres années, est due à la forte demande de bois, par ailleurs toujours d'actualité, laquelle a conduit à une hausse des prix.

Selon le garde forestier, ces insectes nuisibles devraient se remettre à la tâche l'année prochaine.

Les premières livraisons de bois aux particuliers ont donné lieu à quelques réclamations sur la grosseur du bois livré. Il a fallu faire appel à un agriculteur du village pour refendre une grande partie du bois déjà fendu.

A fin juillet, il a été procédé au martelage de 3 coupes de bois pour un total de 443 m3. Chaque coupe a été attribuée à une entreprise différente, dont le centre de formation des bûcherons au Mont sur Lausanne. La Municipalité a demandé une meilleure finition des travaux de nettoyage au sol, particulièrement dans les zones appréciées des promeneurs.

La première coupe, finie en novembre, nous permet de bénéficier d'un bon prix, car les scieries ont de la peine à répondre à la demande du marché. Cette tendance devrait perdurer ces prochaines années. De plus, nous avons reçu un label de certification pour la bonne gestion de nos forêts, ce qui ne peut que renforcer, à la hausse, le prix de vente de nos bois.

10 communes font partie du triage Mèbre-Talent; il s'agit d'Assens, Biolley-Orjulaz, Bretigny, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont, Malapalud et Morrens. L'Etat de Vaud, propriétaire de forêts sur le territoire de la commune de Froideville, fait également partie de notre triage.

96 hectares, telle est la surface de nos forêts, dont 4 sont des forêts privées appartenant à une vingtaine de propriétaires.

Le samedi 11 novembre, trente éclairieurs, dont une dizaine provenant de Suisse allemande, ont, lors d'un travail d'utilité publique et sous la responsabilité du municipal des forêts, procédé au nettoyage d'une parcelle de forestière.

Nouvelle politique forestière cantonale

Le Conseil d'Etat a publié le contenu d'une nouvelle politique forestière. Sur le plan économique, les principaux changements proposés sont ainsi résumés :

- la promotion et valorisation du bois dans le cadre des constructions publiques et de la politique énergétique,
- le remplacement des subventions à l'acte par l'achat de prestations forestières d'intérêt public et la pratique d'une sylviculture privilégiant le principe des soins modérés,
- la mise en place d'une nouvelle organisation structurelle des services forestiers et de la propriété forestière.

Cette organisation est basée sur le regroupement des propriétés en entités viables économiquement, ce qui permet une meilleure séparation entre les tâches incombant à l'Etat et celles liées à la gestion, qui sont du ressort des propriétaires.

Les objectifs stratégiques et lignes d'action de cette nouvelle politique sont les suivants :

- rendre l'économie forestière performante,
- affirmer le rôle de la forêt contre les dangers naturels,
- préserver la diversité biologique et paysagère des forêts,
- améliorer l'accueil du public en forêt.

Pour Cugy, cela se traduit principalement par une suppression des subventions et aides à l'exploitation, y compris pour la lutte contre le bostryche.

Parc naturel périurbain

Un projet de parc naturel périurbain, présenté par la Municipalité de Lausanne, a été accepté à l'unanimité par le Conseil communal du chef-lieu. Si le canton approuve ce projet, la route des Roches, à Cugy, conduisant depuis la rue du Village au sud du Chalet des Enfants, sera fermée par une barrière, à la limite des deux communes. Cinq autres communes ayant des forêts en limite de celles de Lausanne connaîtront également des fermetures de route. Il s'agit du Mont, de Froideville, de Montpreveyres, de Bottens et de Morrens.

Les répercussions pour notre commune résultant de la réalisation de ce projet font actuellement l'objet de discussions avec les autorités lausannoises.

ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE

(M. Daniel Bally, jusqu'au 30.06.2006
M. Pierre-André Janin, dès le 01.07.2006)

Les quantités de déchets récoltés par le ramassage « porte à porte » ou à la déchetterie sont les suivantes :

	2006		2005	2004
ordures ménagères	537,02	tonnes	539,83	537,77
déchets encombrants de ménage, porte à porte	26,02	tonnes	21,35	24,63
déchets encombrants, déchetterie	70,12	tonnes	76,17	70,58
papier	111,49	tonnes	111,53	110,15
ferraille, porte à porte	7,48	tonnes	6,23	9,29
ferraille, déchetterie	19,81	tonnes	23,33	21,58
téléviseurs	4	pièces	6	7
aluminium	0,345	tonnes	0,365	0,3
capsules Nespresso	1,61	tonnes	1,51	1,31
pet	3,58	tonnes	5,03	4,62
textiles récoltés	2,07	tonnes	1,49	1,20
verre	78,69	tonnes	84,91	88,12
appareils électroménagers	35	pièces	37	32
appareils de bureau (Swico)	2,62	tonnes	4,35	2,07
huiles usées	3'250	litres	2'390	2'640
frigos	31	pièces	30	18
toxiques, peinture, médicaments	2,79	tonnes	2,11	1,86
piles	0,71	tonnes	0,21	0,48
compost	1'191	m ³	1'347	1'228

Les tableaux récapitulatifs des différents types de déchets figurent en annexe.

Nouvelle déchetterie

2006 a été une année de transition pour le projet de nouvelle déchetterie. Le plan partiel d'affectation ayant été accepté (voir page 43), notre mandataire a été sollicité de présenter un avant-projet. Les premières approches faites démontrent que l'investissement à envisager sera plus important que prévu.

Loi cantonale sur la gestion des déchets

Adoptée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2006, la nouvelle loi sur la gestion des déchets est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Objectifs essentiels de la nouvelle loi cantonale

Elle vise à

- inscrire la gestion des déchets dans la politique de développement durable,
- instaurer un financement de la gestion des déchets fondé sur le principe de causalité,
- renforcer la collaboration entre communes à l'échelle régionale,
- développer le tri des déchets recyclables,
- renforcer le rôle de contrôle pour assurer un bon fonctionnement des installations d'élimination des déchets.

Se fondant sur les recommandations fédérales, la nouvelle loi propose trois modèles de financement

- combinaison de taxes directement proportionnelles à la quantité des déchets et de taxes forfaitaires;
- taxes directement proportionnelles à la quantité seules;
- taxes forfaitaires seules.

Les frais d'étude et de construction des déchetteries communales et des installations de compostage pourront continuer à faire l'objet d'un soutien financier de la part du canton jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard.

Principales dispositions concernant les communes

La nouvelle loi impose aux communes une série de responsabilités et tâches d'organisation et contrôle de la gestion des déchets dans leur périmètre.

Elles devront adapter leur politique en la matière afin de

- gérer les déchets urbains, les déchets de voirie et les boues d'épuration,
- assurer la prise en charge des déchets de leur zone d'apport, y compris les petites quantités de déchets spéciaux,
- mettre en place des structures permettant le tri des déchets recyclables et promouvoir cette pratique auprès de la population,
- instaurer un système de financement de la gestion des déchets permettant de couvrir le coût du service.

Les réflexions des autorités et les contacts avec les communes avoisinantes en vue d'harmoniser les pratiques, permettront de définir des nouveaux modes de financement. Une adaptation du règlement communal sur les déchets sera nécessaire. Il est d'ores et déjà à prévoir que cet objet fera partie des principaux sujets qui seront abordés en 2007.

PROTECTION CIVILE

(M. Daniel Bally, jusqu'au 30.06.2006
M. Pierre-André Janin, dès le 01.07.2006)

Protection civile

Le tuyau d'alimentation en eau potable de la citerne de l'abri PC a été remplacé par l'entreprise Risse de Cugy.

M. Jean-Luc Franzini a cessé son activité à la fin 2006. Suite à la régionalisation, le 1^{er} janvier 1997, il est devenu chef de quartier interurbain, puis, dès le 1^{er} janvier 2004, correspondant de la PC pour Cugy. La Municipalité tient à le remercier pour son dévouement et le travail effectué durant ces nombreuses années.

La recherche d'un remplaçant n'a à ce jour pas encore abouti; un article dans les Reflets de Cugy ainsi que dans le journal d'Echallens offrant la possibilité de devenir correspondant de la PC pour Cugy, n'a trouvé aucun écho.

L'abri de la PC fait l'objet d'un contrôle régulier. Une partie des locaux est réservée au poste de commandement, son entretien est du ressort de la PCi de Prilly. La partie publique de l'infrastructure est placée sous la surveillance de la Municipalité qui doit la maintenir en bon état de fonctionnement. Le volume disponible est occupé partiellement par la société de Jeunesse de Cugy, un groupe de musiciens, les sociétés locales et les archives communales.

SERVICE DU FEU

(M. Gilles Renaud, jusqu'au 30.06.2006
M. Pierre-André Janin, dès le 01.07.2006)

Personnel/Exercices

L'effectif des sapeurs pompiers était de 21 personnes au 31 décembre 2006.

Notre SDIS (service de défense incendie et secours), en collaboration avec le DPS (détachement de premiers secours) Haut-Talent, est intervenu à douze reprises sur le territoire des communes de Bretigny, Cugy, Montheron et Morrens.

Morrens	1 inondation
Bretigny	2 inondations
Montheron	2 inondations
Cugy	3 inondations
	1 dégagement de fumée dû à une panne de chauffage
	1 ascenseur bloqué
	1 incendie
	1 alarme automatique

2 exercices de compagnie, dont un avec Froideville et Bottens, ont été suivis par les 21 sapeurs de Cugy.

Les neuf porteurs d'appareils respiratoires isolants ont fait 8 exercices pour un total de 205 heures.

L'instruction et le roulage des véhicules ont nécessité 80 heures.

La surveillance du feu du 1^{er} août a occupé 5 hommes pour un total de 37 heures.

La Municipalité tient à remercier sincèrement le capitaine Patrick Giddey, atteint par la limite d'âge, pour les 5 ans passés à la tête du corps. Elle souhaite la bienvenue à son remplaçant, M. Stéphane Ayer.

ROUTES

(M. Gilles Renaud, jusqu'au 30.06.2006
M. Olivier Pétremand, dès le 01.07.2006)

Aménagement de la route de Bottens entre les chemins du Château et des Peupliers

La première phase des travaux de mise en place des aménagements routiers de la route de Bottens, entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial, prévus par le préavis municipal n° 71/2005, a été réalisée. Terminés dans les délais, à mi-décembre, ces travaux ont permis lors de l'ouverture du centre commercial, de garantir l'organisation du trafic routier.

L'adaptation de la signalisation lumineuse nécessite encore des réglages supplémentaires pour améliorer la fluidité de la circulation. La première phase de tests a été provisoirement suspendue le 28 décembre 2006. Des nouveaux essais permettant de trouver la fréquence idoine seront réalisés ultérieurement.

Dès la fin de la première partie des travaux, les riverains du chemin des Peupliers ont fait part à la Municipalité des problèmes d'accès au chemin depuis la route cantonale. Il a été en effet constaté que la bordure franchissable était trop haute. La Municipalité doit étudier la situation afin de trouver une réponse adaptée lors de la pose du tapis final. A titre provisoire, une correction, proche de la solution définitive, a été mise en place. Elle a comme avantage de permettre d'évaluer l'efficacité de cet aménagement avant qu'il ne devienne définitif et, le cas échéant, d'explorer des solutions alternatives.

La réalisation de la deuxième partie des travaux jusqu'au carrefour des Biolettes, afin de donner à la route cantonale l'aspect d'une traversée dite "d'avenue urbaine", fera l'objet d'un préavis en 2007. Elle tiendra compte des premiers aménagements réalisés cette année et assurera, dans ce même esprit, un ensemble cohérent et continu.

Affaissement du talus en bordure de la Mèbre

Depuis novembre 2005, les responsables de l'entretien des routes ont constaté, qu'à la sortie de Cugy, côté Le Mont-sur-Lausanne, à environ 50 mètres du virage en "S", apparaissaient :

- plusieurs fissures sur la route et sur le trottoir,
- un défaut d'alignement des bordures et de la glissière,
- une déformation du talus.

Les mesures effectuées par le Service cantonal des routes au moyen d'un inclinomètre confirment un glissement de terrain au niveau de la couche de molasse se trouvant à environ 3 m. en dessous du niveau de la route.

Ce glissement ne paraît pas devoir être imputé à une malfaçon des derniers travaux ayant eu lieu sur ce tronçon de route.

Les dernières mesures du service cantonal des routes, effectuées en 2006, montrent que l'affaissement se poursuit. Les mesures hivernales ci-dessous ont été entreprises afin d'éviter que la situation ne dégénère:

- mise à niveau la cuvette se trouvant sur l'arrière trottoir afin de permettre un déneigement correct
- goudronnage des différentes fissures se trouvant notamment sur le trottoir afin d'éviter une infiltration des eaux de surface et une aggravation de la situation.

Des travaux de consolidation du talus semblent inévitables en 2007. La Municipalité présentera un préavis sur cet objet en temps utile.

Modération du trafic sur l'ensemble du village

La réponse à la "Motion Auberson" présenté en juin 2006 esquissait les intentions de la Municipalité en matière de réalisation du dispositif de modération du trafic sur l'ensemble du village. En raison du changement de la Municipalité, la concrétisation de ces mesures n'a pas pu être réalisée.

Dans le cadre de la préparation du préavis relatif à la mise en place de zones de vitesse limitée à 30 km/h à l'intérieur du village, une nouvelle rencontre a été organisée entre le Municipal en charge du dossier, le

technicien communal et M. Jean-Marc Dupasquier, ingénieur du bureau Transitec SA, auteur du rapport établi en 2004.

Il ressort de cette discussion que le dispositif sécuritaire comprendra, outre la limitation de la vitesse, la mise en place de carrefours et trottoirs.

La réglementation du parage au quartier des Petits Esserts est planifiée pour 2007.

Litiges

Changement de nom d'un chemin

En début d'année, la Municipalité a été sollicitée par les propriétaires de la partie sud d'un chemin concernant les difficultés d'accès à leur secteur en raison de la présence d'obstacles sur sa partie nord. Ces obstacles ont été signalés comme étant à l'origine des difficultés d'accès direct des ambulances et autres services d'urgence aux lieux d'intervention. La Municipalité a tenté dans un premier temps une conciliation. Après une séance réunissant des représentants des deux parties, une demande de retrait des obstacles a été adressée aux propriétaires de la partie Nord du chemin.

Leur réponse négative a contraint la Municipalité à examiner la possibilité d'attribuer à cette partie du chemin une appellation distincte qui permettrait aux services d'urgence d'atteindre leur objectif de manière efficace. En application de l'article 74 du règlement municipal de police qui stipule : "si des motifs d'intérêt public le commandent, la Municipalité peut imposer aux propriétaires d'une voie privée l'obligation de donner à cette dernière un nom déterminé", l'Exécutif a décidé de rebaptiser la partie Nord du chemin en question.

Les propriétaires ont saisi le Tribunal Administratif qui, par sa décision du 16 décembre, a considéré leur recours irrecevable, indiquant toutefois dans son arrêté que la Municipalité n'a pas abusé de son pouvoir d'appréciation, en retenant que le changement contesté répond à un motif suffisant d'intérêt public.

Entretien des routes

Reflâchage

Le service de voirie a procédé durant l'été au reflâchage de la route de la Bérallaz et la rue du Village. Ce travail a mobilisé nos 4 employés durant 2,5 jours.

Nettoyage des voiries

L'entreprise Chatelan & Cie a effectué en 2006 4 balayages automatiques des voiries communales. Une intervention supplémentaire a été nécessaire juste avant la fête de l'Abbaye, suite au reflâchage mentionné ci-dessus.

A part ces interventions ponctuelles, un balayage hebdomadaire des trottoirs, des bords des chaussées et du giratoire est effectué par nos employés communaux.

Parc des véhicules

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis n° 68/2005 octroyant à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 290'000.— pour l'achat d'un transporteur Reform Muli T9 et de deux saleuses, la commande a été passée en début d'année.

Le nouveau véhicule, livré en août, est attribué au service des eaux et a remplacé l'Aebi TP 67. Les deux saleuses, une pour le Reform Muli T 9 et l'autre pour le Reform 660, permettent d'assurer le service de salage effectué durant l'hiver d'une manière plus efficace.

Véhicule	Heures de travail	Attribution spécifique
Reform Muli T9	180	Service des eaux
Reform 660	2480	Forêts
Ladog	2000	Espaces verts
John Deere 955	1510	Voirie, trottoirs, gazon
John Deere 455	-	Tondeuse collège de la Chavanne

Contrôles de vitesse

Inf radar TCS

Outre les contrôles de vitesse effectués par les autorités cantonales, la Municipalité, sensible aux questions liées à la sécurité routière, a loué à trois reprises un radar au Touring Club Suisse.

Les mesures enregistrées durant ces campagnes sont indiquées ci-dessous :

Emplacement	Semaine 10		Semaine 24
	Rte de Montheron	Rte de Morrens	Rte de la Bérallaz et Ch. de Bellevue
Direction	Cugy	Cugy	Cugy
Limitation	50 km/h	50 km/h	50 km/h
Total des mesures	5'218	6'829	2'070
A la limite	2'480	4'066	2'049
+ 1 à + 5 km/h	1'106	1'448	10
+ 6 à + 10 km/h	826	822	7
+ 11 à + 15 km/h	518	345	3
+ 16 à + 20 km/h	190	111	1
+ 21 et plus	98	37	0
+ 30 et plus	8	7	0
Vitesse moyenne	50 km/h	48 km/h	28 Km/h
Dépassement de tolérance	31.3 %	19.3 %	0.5%
Dépassement limitation	52.5 %	40.5 %	1.1%
Dépassement extrême	0.15 %	0.10 %	aucun
Vitesse maximale	95 km/h	88 km/h	69 km/h

Emplacement	Semaine 36	
	Rue du Village	Ch. de la Chavanne
Direction	Centre	Centre
Limitation	50 km/h	50 km/h
Total des mesures	887	1'236
A la limite	854	1'218
+ 1 à + 5 km/h	25	6
+ 6 à + 10 km/h	7	6
+ 11 à + 15 km/h	0	4
+ 16 à + 20 km/h	1	1
+ 21 et plus	0	1
+ 30 et plus	0	0
Vitesse moyenne	43 km/h	37 km/h
Dépassement de tolérance	0.9 %	1.0 %
Dépassement limitation	3.7 %	1.5 %
Dépassement extrême	aucun	aucun
Vitesse maximale	95 km/h	88 km/h

Ces résultats permettent de constater que les automobilistes respectent relativement bien les limitations des vitesses à l'intérieur de la localité. Ce sont donc ces limitations autorisées qui doivent être remises en question et adaptées afin d'accroître le sentiment de sécurité. C'est au travers d'un prochain préavis que la Municipalité soumettra au Législatif le projet de sécurisation des voiries communales.

Contrôles de vitesse par la gendarmerie

La Gendarmerie vaudoise a effectué 26 contrôles de vitesse sur le territoire de notre commune, ce qui représente une moyenne d'un contrôle par quinzaine. Les résultats sont les suivants :

Date	Heure	Endroit	Véhicules contrôlés	Usagers dénoncés	En %	Vitesse max. mesurée
05.01.2006	11:55 - 13:15	Route de Montheron	110	16	14.55	79/50
23.01.2006	08:15 - 10:00	Route de Lausanne	536	19	3.54	67/50
27.01.2006	12:05 - 12:50	Route de Montheron	170	13	7.65	77/50
30.01.2006	06:00 - 17:00	Route de Montheron	100	23	23.00	81/50
17.02.2006	07:15 - 08:15	Route de Montheron	160	14	8.75	72/50
27.02.2006	09:45 - 11:30	Route de Montheron	150	36	24.00	75/50
31.03.2006	05:45 - 08:10	Route de Montheron	350	34	9.71	69/50
12.04.2006	10:55 - 12:30	Route de Lausanne	380	10	2.63	63/50
26.04.2006	13:40 - 14:50	Route de Montheron	160	24	15.00	75/50
08.05.2006	08:20 - 09:45	Route de Montheron	155	20	12.90	69/50
09.06.2006	10:30 - 12:30	Route de Morrens	305	51	16.72	72/50
20.06.2006	13:50 - 14:50	Route de Montheron	110	12	10.91	65/50
05.07.2006	10:15 - 11:15	Route de Montheron	100	15	15.00	68/50
20.07.2006	06:15 - 07:25	Route de Morrens	190	21	11.05	73/50
25.07.2006	12:45 - 14:30	Route de Morrens	180	15	8.33	77/50
02.08.2006	05:40 - 08:00	Route de Montheron	270	30	11.11	74/50
14.08.2006	17:45 - 18:45	Route de Morrens	260	33	12.69	81/50
16.08.2006	10:00 - 10:45	Route de Lausanne	150	0	0.00	-
21.08.2006	13:30 - 14:20	Route de Montheron	80	3	3.75	69/50
04.09.2006	19:20 - 20:20	Route de Morrens	90	4	4.44	66/50
19.09.2006	15:10 - 16:20	Route de Montheron	130	18	13.85	72/50
26.09.2006	13:20 - 14:20	Route de Montheron	120	14	11.67	66/50
04.10.2006	05:30 - 06:45	Route de Montheron	80	7	8.75	74/50
20.10.2006	12:15 - 13:15	Route de Montheron	90	15	16.67	69/50
20.11.2006	17:15 - 18:15	Route de Montheron	110	8	7.27	70/50
20.12.2006	17:40 - 18:50	Route de Montheron	100	14	14.00	95/50

Ces résultats des contrôles radar sur les routes principales traversant le village démontrent qu'il est nécessaire de mieux faire apparaître aux automobilistes qu'ils arrivent dans un village afin qu'ils adaptent leur vitesse. Les aménagements effectués sur la RC 501 afin de lui donner un aspect d'"avenue urbaine" vont dans le sens souhaité.

Eclairage public

L'extension de l'éclairage public prévue au budget 2006 n'a malheureusement pas pu être entièrement effectuée. 3 nouveaux points lumineux, 2 au chemin de la Prélaz et 1 au chemin de Beaumont ont été installés.

Dans le cadre de l'aménagement de la RC 501, les réverbères ont été remplacés de part et d'autre de la route de Bottens, entre les chemins du Château et des Peupliers. Les onze nouveaux candélabres sont plus économiques en termes de consommation d'énergie.

Tous ces nouveaux points lumineux ont été équipés d'ampoules à iodure métallique au lieu d'ampoules à mercure.

Les ampoules des candélabres des chemins de Prélaz et de Belmont consomment 70W au lieu de 125W et celles des lampadaires de la route de Bottens consomment 150W au lieu de 200W.

EPURATION

(M. Gilles Renaud, jusqu'au 30.06.2006
M. Olivier Pétremand, dès le 01.07.2006)

Réseau

Collecteur EC/EU Chemin du Crêt – chemin de l'Esserpy

Après bien des difficultés, le collecteur EC/EU Chemin du Crêt – Ch. De l'Esserpy, ayant fait l'objet du préavis n° 62/2005 a pu être réalisé. Le chantier s'est déroulé sur 18 semaines. Il s'est terminé à fin juillet 2006. Le décompte final des travaux ne nous étant pas encore parvenu, le préavis n'est pas encore bouclé.

Conformément à l'amendement fait par le Conseil communal dans sa séance du 22 septembre 2005, la Municipalité a repris les négociations avec les propriétaires du chemin du Jura, côté amont, afin d'obtenir l'autorisation de raccorder la parcelle RF n° 135 au collecteur privé.

Après une année de discussions, les différentes parties ont accepté les termes de la réquisition de servitude proposée par la Municipalité. Pour l'essentiel, en échange de l'autorisation de raccordement, la Municipalité a pris à sa charge le collecteur ainsi que son entretien

Les travaux ont commencé au début octobre. Au terme de deux semaines de chantier, ce raccordement a été finalisé ; l'ensemble du quartier est ainsi relié au réseau séparatif.

Step de Praz Faucon

En août 2006, l'échantillon des boues d'épuration présentait les caractéristiques suivantes :

Matière sèche	(% de la matière fraîche)	40.5 %
Matière organique	(% de la matière sèche)	29.6 %
Matière minérale	(% de la matière sèche)	70.4 %

ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX	kg/m3	kg/t de MS
Azote total	7.4	18.3
Azote ammoniacal	0.9	2.3
Phosphate	21.1	52.1
Potasse	0.9	2.2
Calcium	52.9	130.6
Magnésium	1.5	3.8

METAUX LOURDS TOTAUX	Résultats (ppm = g/t MS)	Valeur limite
Cadmium	0.8	5
Cobalt	4	60
Chrome	59	500
Cuivre	224	600
Mercur	-	3
Molybdène	3	20
Nickel	25	80
Plomb	23	500
Zinc	539	2000
Composés organiques halogénés	-	500

Pollution de « La Mèbre »

Suite à un incident à notre station d'épuration, la rivière « La Mèbre » a été polluée le 13 février 2006. Un constat officiel a été établi en présence de la police du lac, du responsable de la faune, de la flore et de la forêt, du garde-pêche, d'un collaborateur du SESA (service des eaux, sols et assainissement) et du syndic de Cugy. L'analyse chimique des échantillons prélevés démontre une forte pollution de la rivière. Une semaine plus tard, un contrôle de la qualité biologique de « La Mèbre » a démontré que la période de crues qui a suivi l'accident, a permis d'atténuer les dégâts occasionnés par la pollution. Nous avons exprimé nos regrets aux différentes

communes traversées par cette rivière. Des mesures ont été prises afin que ce type d'incident ne se reproduise plus. C'est ainsi que les diverses étapes de la gestion du travail à effectuer ont été modifiées par l'exploitant de la STEP.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région du bassin supérieur du Talent (AET)

Rappelons que la commune appartient, pour son bassin versant Talent, à l'AET.

La gestion est assurée par le même employé qui est en charge de l'exploitation de la step de Praz-Faucon, l'association remboursant à la commune le montant de son salaire.

La participation communale pour 2006 s'est élevée à Fr 165'650.45.

CULTES

(M. Gilles Renaud, jusqu'au 30.06.2006
M. Olivier Pétremand, dès le 01.07.2006)

Centre œcuménique de Cugy (ACOC)

L'entreprise Andrey de Cugy a effectué un nettoyage des façades Sud et Nord du centre œcuménique. Un entretien des parties en bois de la porte d'entrée et des fenêtres est planifié pour 2007.

Convention avec les paroisses catholique et protestante

La convention entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens est toujours en discussion. Elle permettra de définir la répartition des coûts des différents lieux de culte protestants et catholiques des communes.

Organiste

Un accord a été trouvé entre l'organiste et la commune mettant un terme au litige qui a débuté en décembre 2004.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil Communal :

- vu le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2006 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE CUGY DECIDE :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 30 avril 2007.

LA MUNICIPALITE

TABLEAU RECAPITULATIF "ORDURES MENAGERES PORTE-A-PORTE"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab (kg)	Coût total (en Frs)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs)
1999	505'410	1918	264	149'425	77.91	295.65
2000	501'270	1977	254	153'156	77.47	305.53
2001	507'760	1985	256	169'123	85.20	333.08
2002	513'930	2057	250	173'724	84.45	338.03
2003	531'030	2138	248	179'487	83.95	338.00
2004	537'770	2140	251	181'726	84.92	337.93
2005	539'830	2133	253	182'914	85.75	338.84
2006	537'020	2116	253	169'492	80.10	315.62

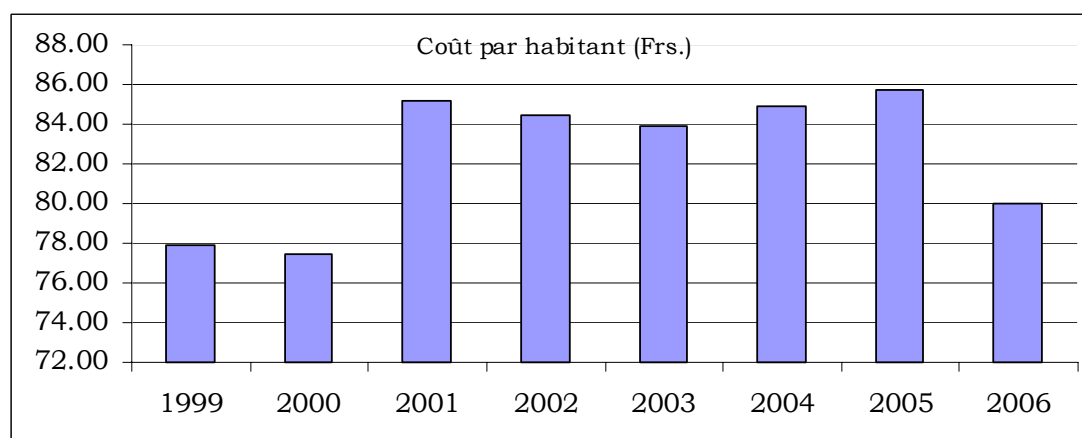
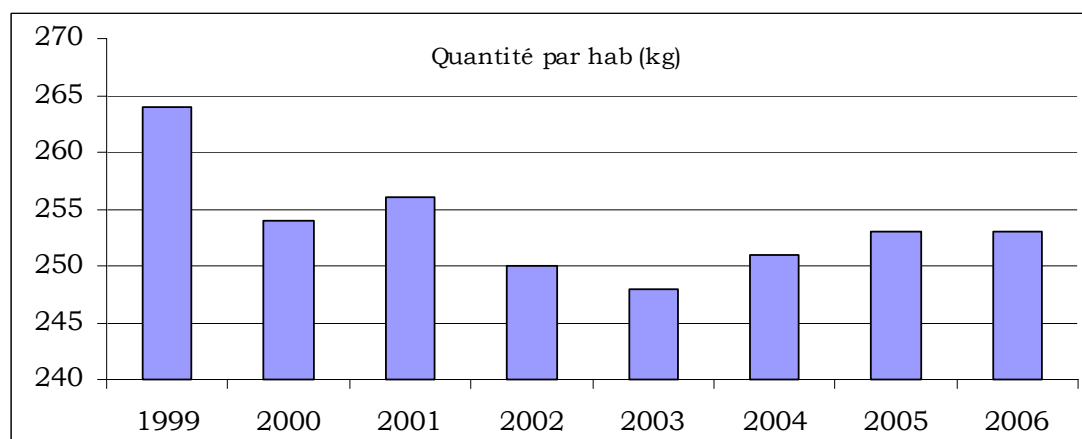
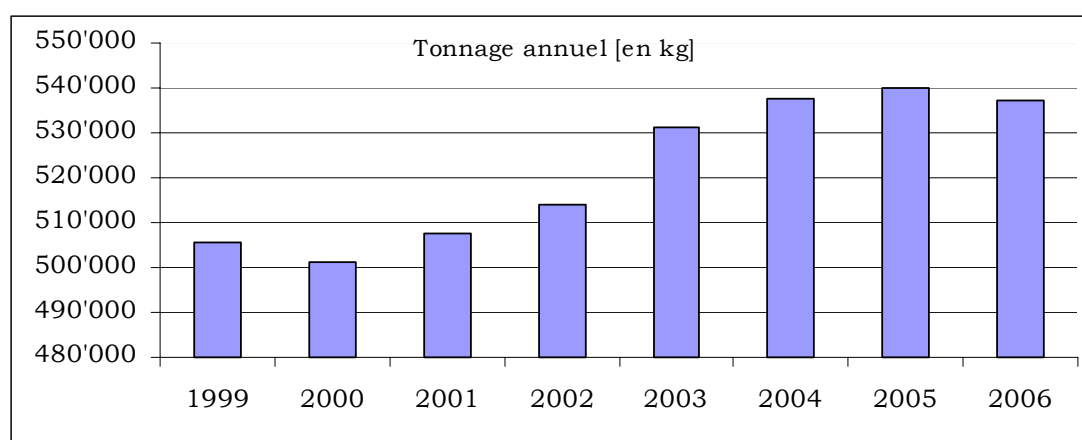


TABLEAU RECAPITULATIF "VERRE"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	69'020	1918	36	7'439	3.88	107.78
2000	84'120	1977	43	7'208	3.65	85.69
2001	92'940	1985	47	8'320	4.19	89.52
2002	92'490	2057	45	7'739	3.76	83.68
2003	93'290	2138	44	12'233	5.72	131.13
2004	88'120	2140	41	12'489	5.84	141.73
2005	84'910	2133	40	10'608	4.97	124.93
2006	78'690	2116	37	11'254	5.32	143.02

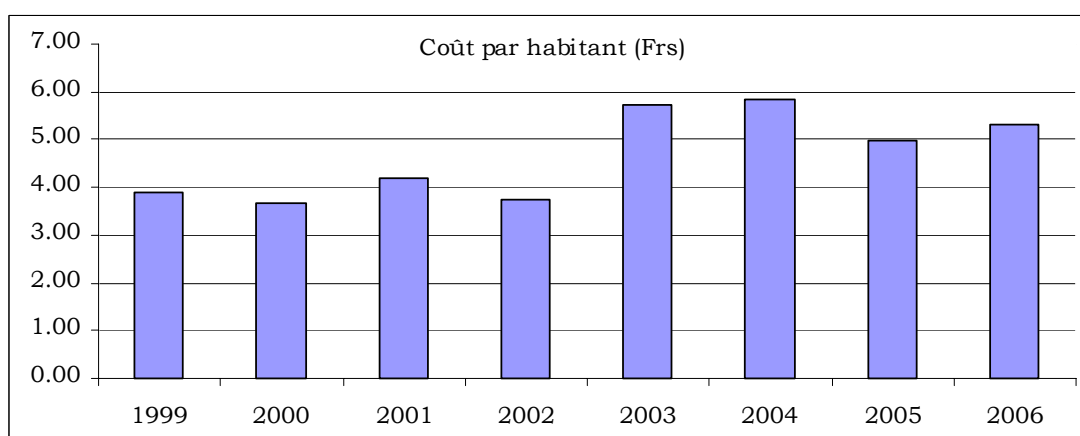
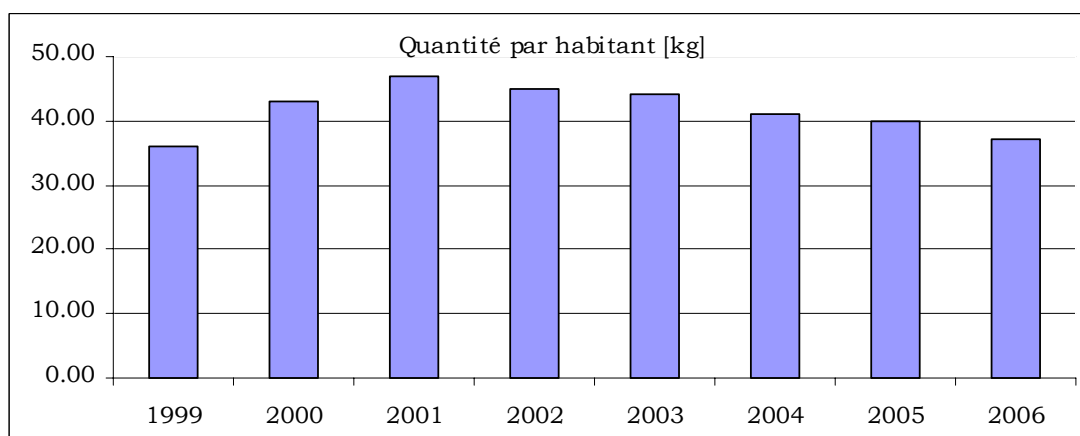
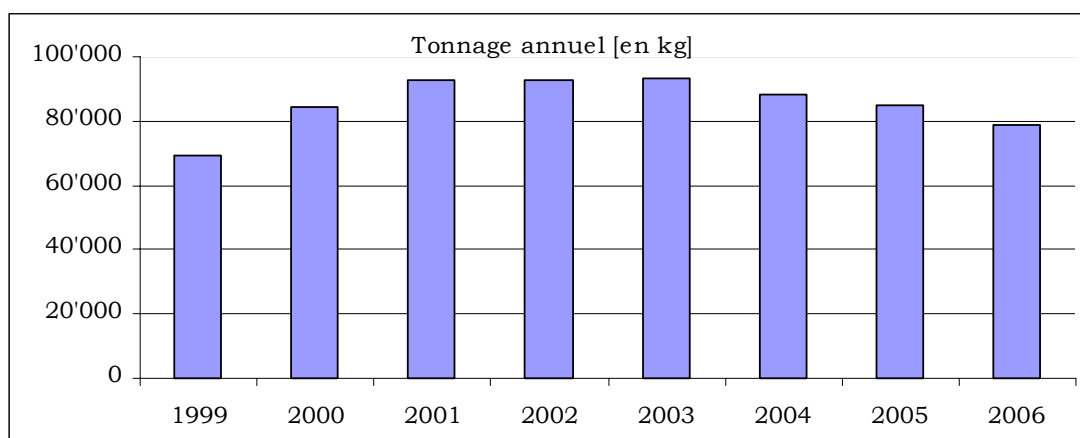


TABLEAU RECAPITULATIF "PAPIER"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	105'820	1918	55	15'727	8.20	148.62
2000	107'920	1977	55	12'512	6.33	115.94
2001	105'450	1985	53	9'126	4.60	86.55
2002	101'570	2057	49	9'665	4.70	95.15
2003	101'310	2138	47	9'243	4.32	91.23
2004	110'150	2140	51	9'677	4.52	87.85
2005	111'620	2133	52	10'873	5.09	94.41
2006	111'490	2116	53	9'592	4.53	86.03

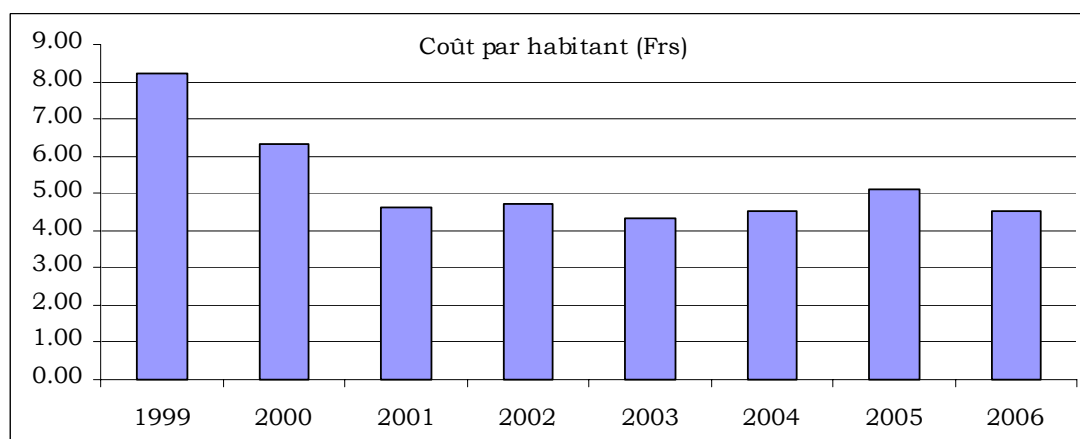
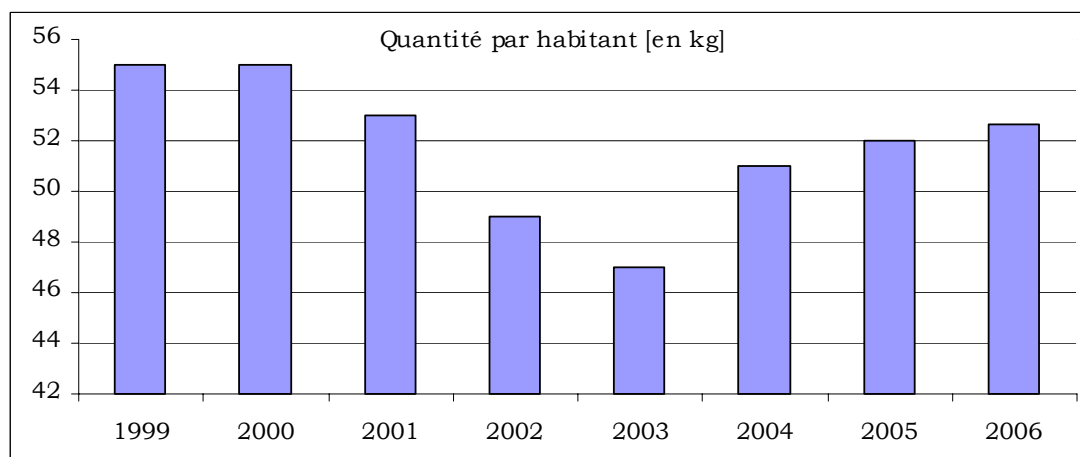
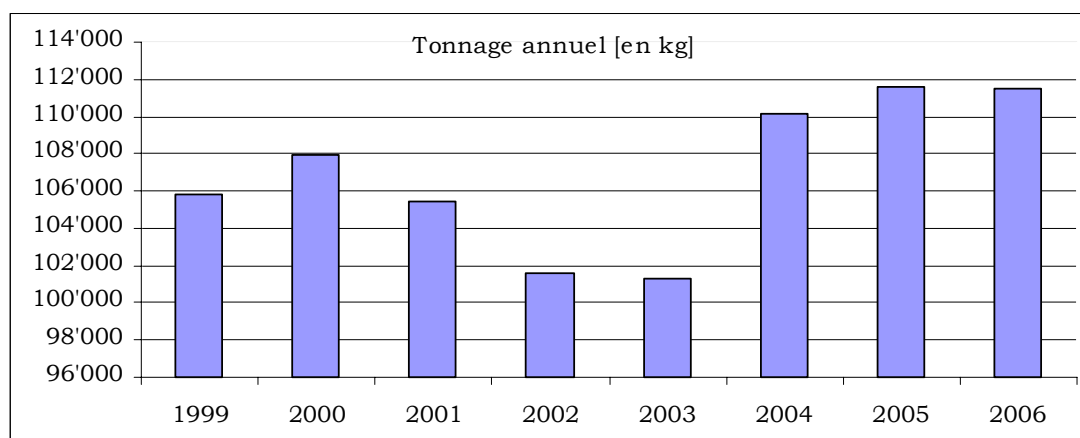


TABLEAU RECAPITULATIF "DME DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
1999	54'780	1918	29	22'050	11.50	402.51
2000	70'400	1977	36	28'588	14.46	406.08
2001	71'590	1985	36	29'647	14.94	414.12
2002	68'350	2057	33	28'455	13.83	416.31
2003	94'970	2138	44	39'154	18.31	412.28
2004	95'210	2140	45	40'308	18.83	423.35
2005	97'520	2133	46	41'366	19.39	424.18
2006	96'140	2116	45	34'713	16.40	361.06

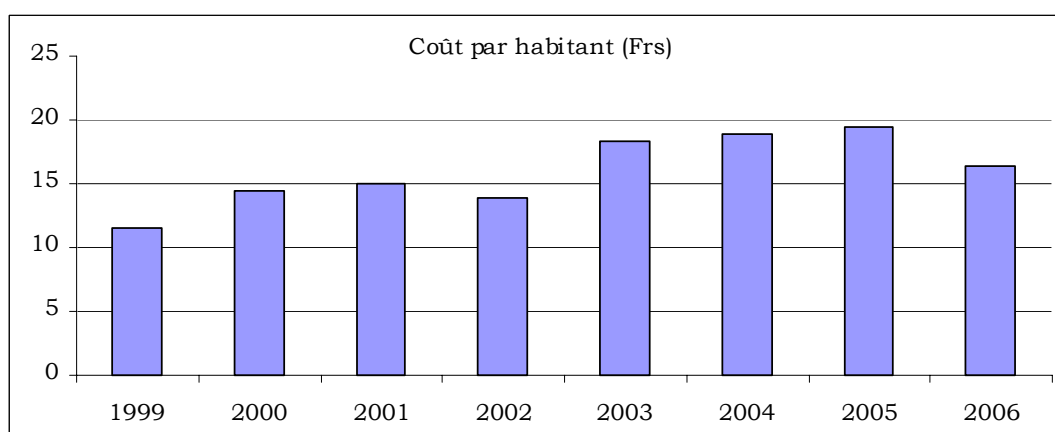
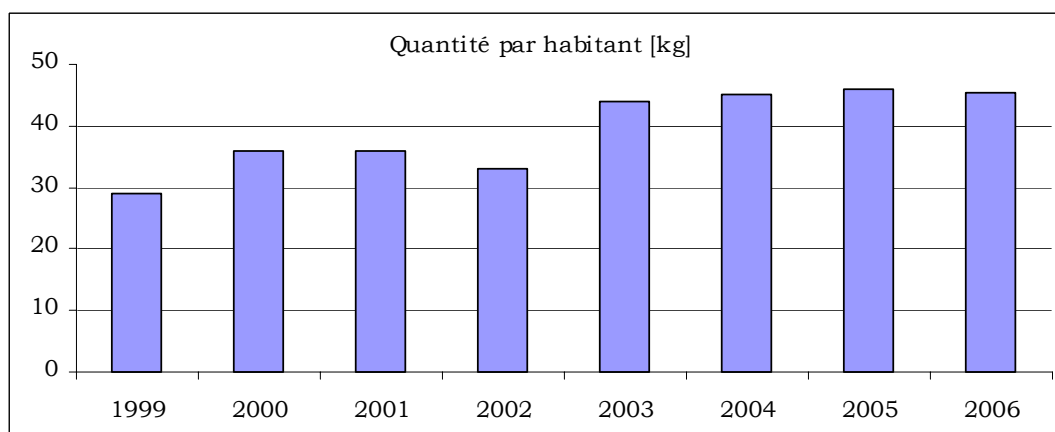
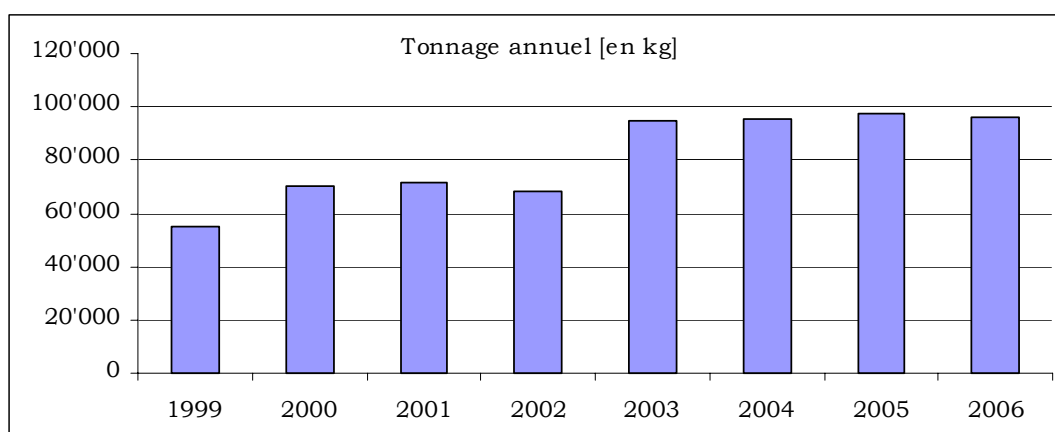


TABLEAU RECAPITULATIF "COMPOSTAGE ET BRANCHES"

Année	Total m ³	Population au 31.12	m ³ par hab	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par m ³ (Frs.)
1999	1'022	1918	0.533	39'841	20.77	38.98
2000	1'247	1977	0.631	48'371	24.47	38.79
2001	1'232	1985	0.621	47'636	24.00	38.67
2002	1'143	2057	0.556	43'470	21.13	38.03
2003	1'381	2138	0.646	50'198	23.48	36.35
2004	1'228	2140	0.573	49'783	23.26	40.54
2005	1'347	2133	0,632	55'076	25.82	40.89
2006	1'191	2116	0.562	41'995	19.85	35.26

